La CEDEAO et règlement des conflits en Afrique de l'Ouest

Jabir Toure

▶ **To cite this version:**

Jabir Toure. La CEDEAO et règlement des conflits en Afrique de l'Ouest. Droit. 2016. dumas-01440210

HAL Id: dumas-01440210

https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01440210

Submitted on 8 Mar 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITÉ DE TOULON

UFR FACULTÉ DE DROIT

TITRE DU MEMOIRE

LA CEDEAO ET LE REGLEMENT DES CONFLITS EN AFRIQUE DE L'OUEST

Master 2 Droit

Mention : Carrières Publiques

Spécialité : Sécurité et défense

SOUTENU PAR :

TOURE Jabir

DIRECTEUR DU MEMOIRE :

BALMOND Louis

Toulon, juillet 2016

UNIVERSITÉ DE TOULON

Engagement de non plagiat.

Je soussigné, ...Jabir TOURÉ.....

N° carte d'étudiant : ..21505923.....

Déclare avoir pris connaissance de la charte des examens et notamment du paragraphe spécifique au plagiat.

Je suis pleinement conscient(e) que le plagiat de documents ou d'une partie de document publiés sous quelques formes que ce soit (ouvrages, publications, rapports d'étudiant, internet etc…) constitue une violation des droits d'auteur ainsi qu'une fraude caractérisée.

En conséquence, je m'engage à citer toutes les sources que j'ai utilisées pour produire et écrire ce document.

Fait le ..20/06/2016

Signature(s)

Touré

Ce document doit être inséré en première page de tous les rapports, dossiers et/ou mémoires.

Document du chapitre 10 annexe 5, issu de la Charte des examens adoptée en Conseil d'Administration le 11 juillet 2013 après avis du CEVU du 27 juin 2013 - Délibération N°2013-73

LA CEDEAO ET LE REGLEMENT DES CONFLITS EN AFRIQUE DE L'OUEST

REMERCIMENTS

*A*u terme de ce travail de recherche, je tiens à exprimer mes vifs remerciements au Conseil pédagogique de la Faculté de droit de l'Université de Toulon, qui m'a ouvert les portes de son établissement afin d'y effectuer mes études.

J'exprime aussi ma profonde gratitude à Monsieur Lebeurre Koenig, Responsable pédagogique du Master, ainsi que tout le corps administratif et professoral, pour les conseils, les directives et les encouragements prodigués le long de de ma formation.

*J*e suis particulièrement reconnaissant envers Monsieur Louis Balmond, mon directeur de recherche, qui n'a ménagé aucun effort pour la réussite de ce travail.

*E*n fin, je remercie tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à mener à terme ce travail.

SOMMAIRE

REMERCIMENTS I

SOMMAIRE II

Liste des acronymes III

Introduction Générale 1

Première Partie : Le contexte conflictuel Ouest Africain 12

Chapitre I : L'instabilité chronique de l'Afrique de l'Ouest 12

Chapitre II : Les facteurs de la conflictualité Ouest africaine 21

Conclusion partielle 35

Deuxième partie : Les techniques de règlement des conflits en Afrique de l'Ouest dans le cadre de la CEDEAO 38

Chapitre I : Les mécanismes de gestion des conflits de la CEDEAO 38

Chapitre II : Les perspectives de paix en Afrique de l'Ouest 53

Conclusion partielle 66

Conclusion Générale 69

Bibliographie 77

Liste des acronymes

AEC : Africa Community Economic/Communauté Économique Africaine

AGOA: African Growth and Opportunity Act/Loi de programmation pour la croissance et l'opportunité en Afrique

ANAD : Accord de Non- Agression en matière de Défense

APE : Accord de Partenariat Economique

AQMI: Al Qaïda au Maghreb Islamique

CDS : Commission de Défense et de Sécurité

CEDEAO : Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest

CEEAC : Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale

CER : Communauté Économique Régionale

CICR : Comité International de la croix Rouge

CPM : Comité Permanent de Médiation

CSAO : Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest

DDR : Désarmement Démobilisation et Réintégration

ECOMICI : Mission de la CEDEAO en Côte d'Ivoire

ECOMOG : Economic Community of West African States Monitoring Group/Brigade de surveillance du cessez-le-feu de la CEDEAO

ECOSAP : ECOWAS SMALL ARMS CONTROL PROGRAMME/Programme de contrôle des armes légères et de petits calibres au sein de la CEDEAO

ECOWAS: Economic Community of West African States

EMP : École de Maintien de la paix

FAA : Force Africaine en Attente

FAC : Force Armée de la Communauté

FAO : Food and Agriculture Organization of the United Nations/Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture

GRAMA : Groupe de Recherche sur les Activités Minières en Afrique

GSPC : Groupe Salafiste pour la Prédication et le Combat

GTIA : Groupement Inter Armés

MEND : Mouvement for the Emancipation of the Niger Delta/Mouvement pour l'Émancipation du Delta du Niger

MIECI : Mission de l'ECOMOG en Côte d'Ivoire

MIUCI: Missions des Nations Unies en Côte d'Ivoire

MINUL: Mission des Nations Unies au Liberia

OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Économiques

OIF : Organisation Internationale de la Francophonie

ONG : Organisation Non Gouvernementale

ONU : Organisation des Nations Unies

OUA : Organisation de l'Union Afrique

PAMD : Protocole d'Assistance Mutuelle en Matière de Défense

PC : Poste de Commandement

PCASED : Programme de Coordination et d'Assistance pour la Sécurité et le Développement

PMA : Pays Membres de l'Accord

PPTE: Pays Pauvres Très Endettés

RCI : République de la Côte d'Ivoire

SADC : Southern African Development Community/Communauté de Développement de l'Afrique Australe

SLPP : Sierra Leone People's Party/Parti Patriotique de la Sierra Leone

UA : Union Africaine

UE : Union des Européenne

UNAMSIL: United Nations Mission in Sierra Leone/Mission des Nation-Unies pour la Sierra-Leone

UNESCO : United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization/Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture

UNMIL: United Nations Mission in Liberia/Mission des Nations-Unies pour le Liberia

UNOWA : United Nations Office Of West Africa/Bureau des Nations-Unies pour l'Afrique de l'Ouest

URSS : Union des Républiques Socialistes Soviétiques

Introduction Générale

L'une des composantes des droits de l'Homme est la paix. C'est un concept qui a été difficile à saisir sur le continent africain et particulièrement dans la région Ouest Africaine à cause des conflits et des guerres. « *Thème central des Relations internationales, la problématique de la guerre et de la paix est le sujet de prédilection par excellence du réalisme* »[1].

En l'absence de paix, il n'y a pratiquement rien qui peut se réaliser en termes de développement humain, social, économique, voir même politique. En effet, la paix constitue un cadre du respect des droits de l'Homme, et sans elle tous les autres droits humains sont violés par défaut. Si la paix doit être garantie, il faut traiter la question de tous ces nombreux conflits qui prévalent dans différentes régions, plus précisément dans la région ouest-africaine. « *Depuis 1970, il y a eu sur le continent africain plus de trente guerres, qui dans leur vaste majorité ont eu pour origine des conflits internes*[2] ». En 1996 seulement, « *quatorze des cinquante-trois pays d'Afrique ont connu des conflits armées, responsables de plus de la moitié de tous les décès causés par des conflits dans le monde entier et provoquant plus de huit millions de réfugiés et de personnes déplacées* [3]». Les conséquences de ces conflits ont très gravement perturbé les efforts faits par l'Afrique dans sa globalité, mais plus particulièrement l'Afrique de l'Ouest, pour maintenir la stabilité, la prospérité et la paix donnant ainsi l'idée de la création d'une communauté pour la région.

La création d'une communauté de l'Afrique de l'Ouest était une idée lancée par le président du Liberia William Tubman en 1964. En Février 1965, le Liberia, la Guinée, la Côte d'ivoire et la Sierra Leone avaient conclu un accord qui n'a pas abouti. C'est à la suite de cet échec que le président togolais, le général Eyadema et son homologue du Nigeria, le Général Gowon ont relancé le projet en avril 1972, et ont sollicité les autres chefs d'États de la région de s'y adhèrent. En janvier 1974 à Accra où s'était tenue une réunion d'experts et de juristes pour étudier ledit projet, de même qu'en janvier 1975 à Monrovia où nous avons eu la

---

[1] Dario Battistella, *Théories des relations internationales*, Paris, Presse de Science-po, 2003, p. 559.

[2] Adama Traoré et autre., « Prévention et règlement des conflits en démocratie : Les forces armées ouest africaines cherchent la bonne formule », lefaso.net, Publié le 28/07/2006, http://www.lefaso.net/spip.php?article15373, Consulté le 12/1/2015.

[3] Idem.

première réunion des ministres des affaires étrangères de tous les États de la sous-région. Ces deux réunions avaient conduit directement à la signature d'un traité le 28 mai 1975 à Logos, par quinze pays d'Afrique de l'Ouest. L'année suivante (5 novembre 1976) a été signé à Lomé, les protocoles établissant la Communauté Économique Des États de l'Afrique de l'Ouest[4].

Lesdits quinze États qui ont signé le traité sont : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée-Bissau, Guinée-Conakry, Liberia, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone et Togo. En 1977 le Cap-Vert y adhérait, ce qui amena à seize pays, mais malheureusement la Mauritanie s'était retirée en 2000 pour s'adhérer à l'Union du Maghreb Arabe[5]. Le but de ce traité était l'intégration économique et la coopération politique entre les États membres (pour concrétiser la vision néolibérale dans le sens de coopération). Le développement, la coopération et l'intégration économique, sociale et culturelle étaient les objectifs fixés pour aboutir à union économique et monétaire[6].

Le 24 juillet 1993 à Cotonou où a été révisé le Traité d'Abuja, le but étant d'élargir la coopération politique et économique entre les États membres afin de créer un marché commun et une monnaie unique. Une nouvelle responsabilité a été introduite dans ce Traité révisé à savoir la prévention et le règlement des conflits régionaux de la communauté[7].

L'Organisation comprend huit institutions à savoir : la Conférence des Chefs d'États et du gouvernement, le Conseil des ministres, le Parlement de la Communauté, le Conseil économique et social, la Cour de justice de la Communauté, la Commission, la Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO, l'Organisation Ouest-africaine de la santé. La Commission a remplacé le secrétariat en 2006, elle est considérée comme la principale institution parmi les huit, son rôle est la mise œuvre des décisions prises par la Conférence des chefs d'Etats et le Conseil des Ministres[8].

Complexe de sécurité ouest africaine

La théorie du complexe de sécurité, qui est développée par l'École de Copenhague, s'inscrit dans un renouveau de l'intérêt porté aux sous-ensembles régionaux et à la

---

[4] CEDEAO, *Profil Communauté Économique Des États de l'Afrique de l'Ouest*, Abuja, p. 1-2.

[5] Papa Samba Nidaye., *Les Organisations internationales africaines et le maintien de la paix : L'exemple de la cedeao*, Paris, Harmattan, 2014, p. 86.

[6] CEDEAO, *Profil Communauté Économique Des États de l'Afrique de l'Ouest*, Op. Cit. p. 2.

[7] Idem.

[8] Ibid.

multipolarité. Les chercheurs se préoccupant de régionalisme le faisaient surtout à travers une réflexion sur l'intégration et non à travers les processus de « sécuritisation ». Pour Buzan et les auteurs de l'école de Copenhague, l'analyse systémique n'est plus pertinente pour étudier les préoccupations sécuritaires des États. Ce qui est vraiment menaçant appartient selon eux à l'environnement sécuritaire immédiat de l'État concerné. On retrouve ici les analyses de Walt qui l'ont poussé à abandonner le concept d'équilibre des puissances pour celui d'équilibre des menaces. Ainsi, « *Les hypothèses de la théorie des complexes de sécurité soulignent que la sécurité s'inscrit dans des régions géographiquement et socialement construites, et que les problématiques de sécurité perdent de leur pertinence à mesure que la distance croît.* »[9].
Buzan définit les complexes de sécurité comme « *un ensemble d'unités dont les processus majeurs de sécuritisation, désécuritisation ou les deux sont si inter-reliés que leurs problématiques de sécurité ne peuvent raisonnablement pas être analysés indépendamment les unes des autres* »[10]. Au sein du complexe de sécurité, les alliances rivales sont victimes d'interdépendance. Les liens informels sont dus à la coexistence pacifique. Un État seul ne peut plus régler ses problèmes de sécurité nationale en mettant de côté ses relations avec les autres États. Ainsi, le système international peut être divisé en sous-ensembles régionaux, territorialement cohérents – mais sans nécessairement de liens primordiaux – à l'intérieur desquels les interactions sont soit conflictuelles (anarchie pure) soit coopérative (anarchie mature). Ces ensembles étant cohérents et autonomes, l'ensemble des concepts développées notamment par les réalistes : équilibre des puissances / des menaces, dilemme de sécurité / du prisonnier, peuvent être mobilisés pour servir l'analyse.

L'amplification des crises dans l'arc ouest-africain atteste que le continent est victime de ses propres actes (en partie sans doute). La situation politique et sociétale, après cinquante ans d'indépendance, paraît certifier l'idée de René Dumont selon laquelle « *l'Afrique n'est toujours pas partie* »[11]. Cette thèse révèle aussi que le dirigeant à la tête de l'État représente

---

[9] Sihem Djebbi, *Les complexes régionaux de sécurité*, Fiche de l'Irsem, n° 5, mai 2010, p.1, http://www.irsem.defense.gouv.fr/spip.php?article74, Consulté le 02/12/2015.

[10] « *Security complex is a set of units whose major processes of securitization, désécuritisation or both are so interconnected that their security problems can not reasonably be analyzed independently of each other*». Cf., Barry Buzan, *People, States, and Fear: The National Security Problem in International Relations*, Harvester Wheatsheaf, Hemel Hempstead, 1983, réédité en 1991 *An Agenda for International Security Studies in the Post-Cold War Era*, Londres, Longman, 1991, p. 186.

[11] Richard Dumont, *Une introduction aux relations internationales africaines*, Paris, l'Harmattan, 2007, p. 7.

ce dernier dont la gestion dépend uniquement de sa guise. C'est le cas, par exemple, du Burkina-Faso qui était traité d'« Etat-Compaoré » parce que la vie de ce pays dépendait de l'humeur de son président, Blaise Compaoré[12]. Tout ceci rend l'environnement sécuritaire très complexe d'où la nécessité de définir une sécurité régionale.

La réflexion sur la sécurité régionale a été développée par Barry Buzan, un auteur néo-réaliste des relations internationales, à travers le concept de complexe de sécurité. Le complexe de sécurité établi un système de sécurité, c'est-à-dire lorsqu'un ensemble d'États dont les principaux problèmes de sécurité et les préoccupations sont tellement interdépendantes que leur problèmes de sécurité nationale ne peuvent pas être raisonnablement analysés ou résolus indépendamment les uns des autres. Les dynamiques de transformation et la structure d'un complexe de sécurité sont générées par les États à l'intérieur du complexe par leurs perceptions mutuelles de sécurité et par leurs interactions[13].
Le complexe de sécurité en Afrique de l'Ouest a des particularités, liées au fait que les États ne sont pratiquement - même s'il y a certaines qui y sont indirectement impliqués - pas à la base de la production de la menace, celle-ci est plutôt l'œuvre d'acteurs non étatiques violents, qui s'attaquent à l'État. Ainsi, l'élargissement de la notion de menace, pour prendre en compte les périls subis par les individus, occupe une place de choix dans notre approche (constructiviste).

L'évolution du concept de sécurité a été prise en compte par David Lake et Patrick Morgan, ces auteurs ont fait référence au concept de complexe régional de sécurité qui désigne : « *un ensemble d'États continuellement affectés par une ou plusieurs externalités sécuritaires émanant d'une aire géographique donnée* »[14]. L'externalité désigne les menaces militaires classiques, comme les guerres entre États, les menaces militaires contemporaines à l'image des conflits internes et les menaces non-militaires comme les maladies et la famine.
Les nouvelles stratégies en matière de sécurité tiennent compte des causes ignorées d'insécurité et d'instabilité, telles que la pauvreté. Il s'agit d'un élargissement des stratégies pour lutter contre les menaces, qui va de la lutte contre les dimensions militaires des menaces

---

[12] Idem, p. 20.

[13] « *A security complex is defined as a set of states whos major security perceptions and concerns are so interlinked resolved apart from one another* ». Cf., Barry Buzan et autres, *Security : A new Framework for analysis*, London, Lynne Rienner Publishers, 1998, p. 12.

[14] Léon Koungou, *Défense et sécurité nationale en mouvement : Dynamiques des réformes, mutations institutionnelles en Afrique subsaharienne*, Paris, l'Harmattan, p. 25.

aux dimensions non militaires, incluant les aspects politiques, économiques, sociaux, culturels et personnels de la sécurité. C'est Barry Buzan (avec l'école de Copenhague) qui fût le premier à préconiser un élargissement et un approfondissement du concept de sécurité, selon lui, la sécurité ne pouvait pas être envisagée d'un point de vue strictement militaire et politique. A ces deux premiers critères, il ajouta une dimension économique (la sécurité énergétique, la défense d'entreprises nationales, la préservation d'emplois...), des aspects environnementaux affectant la vie des populations (pollutions transnationales), des considérations d'ordre culturel (la défense des droits de l'homme), et enfin, la sécurité sociétale, c'est-à-dire la protection de la société contre les incidents, situations d'urgence et catastrophes, qu'ils soient d'origine humaine (actes intentionnels ou non), liés aux risques naturels ou dus à des défaillances techniques[15]. Par cette nouvelle donne, la CEDEAO à l'instar des autres acteurs étatiques doit modifier son approche, dans la lutte contre l'insécurité et considérer l'individu comme un référent de la sécurité, au même titre que l'État. Même s'il faut reconnaître que cette organisation manque énormément de moyens financier et technique, voir souvent, d'ambition (politique), résultat d'une divergence, réticence et de manque de confiance entre acteurs étatiques.

Malgré sa bonne volonté, les tâches à accomplir par la CEDEAO, pour faire de l'Afrique de l'Ouest une région prospère, n'ont pas produit les effets escomptés. En effet, la région constitue l'une des plus pauvres du monde, selon les Nations Unies[16], sur les quinze États de la CEDEAO, onze sont considérés comme faisant partie des pays les Moins Avancés[17]. La discrimination sociétale, l'instabilité politique, la mauvaise gouvernance, les effets de la dégénération d'une crise interne d'un État voisin, le manque d'éducation suffisante pour tous et la pauvreté, sont autant des facteurs générateurs de guerre qu'accumule la sous-région.

L'approche régionale constitue notre analyse sur la typologie des conflictualités caractérisée par des facteurs internes et, voir souvent, régionaux. Il y a donc[18] :

---

[15] Charles-Philippe David et autres, *Théories de la sécurité*, Paris, Montchrestien, 2002, p. 11.

[16] Conférence des Nations-Unies pour le commerce et le développement, *l'État et la gouvernance du développement*, New-York, 2009, p. 3.

[17] Abdoulaye Maiga, *La crédibilité de la communauté économique des États d'Afrique l'ouest dans sa quête de la paix et de la sécurité*, Thèse de doctorat, Université Jean Moulin, Lyon, p. 48.

[18] Institut d'Etudes politiques et stratégiques, « Aperçu sur les facteurs de conflictualité en Afrique de l'Ouest», publié en 2011, http://www.ieps-cipsao.org/index.php?option=com_content&view=article&id=67%3A-Apercu-sur-les-facteurs-de-conflictualite-en-afrique-de-louest&catid=37%3Atravaux-et-publications&Itemid=37. Consulté le 17/11/2015.

- des facteurs internes, particulièrement des vulnérabilités structurelles et leurs conséquences, ainsi que des ressources conflictuelles.
- des facteurs régionaux, à savoir des dynamiques transfrontalières et transnationales qui jouent un rôle de vecteur de diffusion et de recrudescence des facteurs de crise et de conflits.
- des facteurs exogènes : ils remettent en cause le poids des puissances extérieures et de divers réseaux criminels aux niveaux local, national voir régional.

Ainsi, le complexe de sécurité ouest-africaine ressemble à un modèle d'« anarchie miniature » qui comme : « *un groupe d'États dont les soucis primordiaux de sécurité sont si étroitement liés que la sécurité d'aucun d'entre eux ne saurait être séparée de celle des autres* »[19].

La conflictualité ouest-africaine n'est-elle pas due à une question d'identité ?

Le concept d'identité a été développé par les constructivistes tels que Lindemann[20] – mais également l'école de Copenhague - qui d'après lui, si les intérêts interviennent de manière rationnel et a toujours fait appel aux « *choses telles qu'elles sont* », l'identité relève plus d'un effort normatif, d'une projection idéel du « Moi » sur la scène internationale. Dès lors, le calcul rationnel visant à expliquer les comportements sur la scène internationale doit laisser place à une « réflexivité » sans quoi la prise en compte de l'identité ne peut être complète.

Ainsi, Lindemann parle « *d'identité de rôle* » : il semblerait que l'identité soit l'ensemble des éléments constitutifs d'une entité visant à lui faire adopter une attitude particulière sur la scène internationale. En ce sens, l'auteur ajoute qu'une approche en terme « identitaires » nous rappelle la « *dimension inéluctablement normative de la politique internationale* ». En effet, les finalités des responsables politiques échappent à toute définition « objective » et dépendent des identités et du contexte « culturel »[21].

La théorie constructiviste en Relations Internationales conçoit le monde comme un projet en construction, comme un processus en devenir plutôt qu'un état de fait[22]. Le

---

[19] « The security complex includes a group of States are the primary security concerns are so closely linked that the security of any of them can not be separated from that of other». Cf., Barry Buzan, *Peaple, States and Fear*, Op. Cit., p. 190.

[20] Mais c'est Nicholas Onuf qui l'a développée pour la première fois (en 1989) en Relations internationales. Voir : Thomas Meszaros, « Les approches constructivistes et critiques en Relations internationales et dans les études de sécurité : du post-positivisme au renouvellement des études sur le terrorisme », in MESZAROS Thomas (dir.), *Sociologie de la sécurité : Genèse et mutations d'un concept*, Paris, Esprit Critique, vol. 14, 2014, p. 169-205.

[21] Thomas Lindeman, *Penser la guerre : l'apport constructiviste*, Paris, l'Harmattan, 2005, p. 43.

[22] Emmanuel Adler, «Constructivism Seizing the Middle Ground», *European Journal of International* Relations,

constructivisme développe une nouvelle manière de penser les relations internationales, opérant une passerelle entre le positivisme et le post-positivisme, par la prise en compte de la notion centrale que constitue l'identité. La situation de l'Afrique de l'Ouest n'échappe pas à cette théorie constructiviste, car dès le début de la conquête du continent par les puissances occidentales, le peuple africain s'est battu pour préserver son identité (liée à sa culture et sa tradition) et qui malheureusement sera mise en cause par la colonisation. Une colonisation qui a défini des frontières pour ces État en ne tenant pas compte de la multiethnicité de certaines zones, ce qui a divisé une seule société ou un peuple entre deux ou plusieurs nouveaux États. Ainsi, dès l'indépendance de ces pays, la question de la préservation de l'identité s'est imposée d'où nous avons eu dès 1963 une première crise (rébellion) au nord du Mali[23] initiée par des Touaregs qui considéraient que leur l'identité est en danger. Une rébellion qui s'est poursuivie jusqu'en 2006 avec les accords d'Alger[24], des accords qui n'ont pas pu résoudre cette question d'identité touarègue et la rébellion de 2009 illustre parfaitement cet échec. Le constructivisme est d'abord une posture épistémologique selon laquelle la réalité n'est pas immédiatement connaissable mais construite par l'esprit humain[25]. C'est pourquoi les théoriciens de l'école de Copenhague (Weaver, Buzan et Ole) ont accentué leurs études, non sur les éléments constitutifs de l'État (territoire et population), mais sur d'autres objets tels que : tribu, clan, communauté...etc. Ils ont mis l'accent privilégié, dans leur analyse, sur la sécurité du groupe en tant que tel. La division externe-interne est alors épurée de sa dimension géographique (hors dans le territoire) pour ne pas garder que sa dimension sociale. Ole Weaver va jusqu'en dissociant la sécurité du groupe (sociétale) de la sécurité de l'État, néanmoins Buzan- contrairement à Weaver – garde une approche néo-réaliste en considérant cette sécurité sociétale comme le prisme de l'État[26]. Nous avons trouvé cette question identitaire aussi dans le conflit libérien qui, selon Derriennic, est une guerre civile identitaire qui « *opposent des groupes auxquels on appartient de naissance et dont il est impossible ou très difficile de*

---

vol. 3, n°21. 3, 1997, pp. 319-363.

[23] Une rébellion qui s'est répercutée sur le Niger avec les rébellions des années 1990, 1995et 2007.

[24] Accords d'Alger pour la restauration de la paix, de la sécurité et du développement dans la région de Kidal, signé le 4 juillet 2006 entre le gouvernement du Mali et l'Alliance Démocratique du 23 mai pour le Changement, dirigée par Ibrahim Ag Bahanga.

[25] Bernadette Dumora et autre., « Les perspectives constructivistes et constructionnistes de l'identité ». *L'Orientation scolaire et professionnelle*, 2008, p. 347, http://osp.revues.org/1729, Consulté le 17/11/2015.

[26] Barry Buzan, et autres, *Security, a new framework for analysis*, Op. Cit., 1998, p. 203-207.

changer »[27]. Dans le cas précis du conflit libérien, l'ethnie représentait : « *ces groupes auxquels on appartient de naissance* »[28]. Le conflit libérien a été une opposition entre deux catégories d'ethnies : les ethnies oppresseurs (il s'agit des Krahns et des Malinkés, symbolisés par le président Samuel Doe), et les ethnies oppressées (les Gio-Mano, symbolisés par le Général Quiwonkpa qui a été assassiné par le président Samuel Doe), ce dernier qui a effectué une purge massive des Gio-Mano dans le milieu militaire et politique, et a terrorisé les populations Gio-Mano dans leurs régions. Ces représailles ont fait des milliers de civils tués et autant d'exilés essentiellement en Sierra Léone et en Côte d'Ivoire. La répression avait été qualifiée de génocide[29].

Quand en est-on alors des catastrophes naturelles ?

Inventée par René Thom et développée par Jacques Viret, la théorie des catastrophes permet de « *rendre intelligible l'emboîtement des niveaux d'organisation d'un objet par l'étude dans l'espace du déploiement de processus dits morphologiques*[30] ». Le but est de construire un prototype dynamique continu le plus simple pouvant produire une morphologie, donnée empiriquement, ou une série de phénomènes discontinus. Le terme de « catastrophe » désigne une « *grave perturbation du fonctionnement d'une communauté ou d'une société entraînant de lourdes pertes humaines et économiques, ainsi que des dommages matériels et/ou environnementaux considérables* »[31].

Dans le contexte ouest-africain, les catastrophes naturelles sont une source majeure de crise. Pratiquement toute la région est victime des catastrophes naturelles telles que les sécheresses, les inondations, la famine, les épidémies et la vulnérabilité des populations aux différents chocs. Ces événements provoquent des pertes de vies et l'annihilation ou l'affaiblissement des moyens d'existence des populations et par conséquent la fragilisation de leur sécurité

---

[27] Jean Pierre Derriennic, *Les guerres civiles*, Paris, Presses de sciences po, 2001, p. 71

[28] Abdoulaye Maiga , *La crédibilité de la communauté économique des États d'Afrique de l'ouest dans sa quête de la paix et de la sécurité*, Op. Cit., p. 74.

[29] Nass Innocent Azubike, *A study in internal conflict: the Liberian crisis and the west African peace initiative, Fourth Dimension, Enugu*, Nigeria, 2000. 354 pages.

[30] Clément Morier, « Théorie des catastrophes, régulation et crise internationale », in MESZAROS Thomas (dir), *Sociologie de la sécurité : Genèse et mutations d'un concept*, Paris, Esprits Critique, vol. 14, 2014, p. 142-155.

[31] UNESCO, *Gérer les risques*, Publié en 2002, http://webworld.unesco.org/water/wwap/facts_figures/gerer_risques.shtml, Consulté le 15/11/2015.

physique et alimentaire.

La vulnérabilité de la sous-région (ouest-africaine) est déjà accrue par de divers grammaires structurels tels que la pauvreté, l'analphabétisme ou la mauvaise éducation et l'impossibilité pour les population d'accéder aux ressources, l'instabilité politique, les crises socio-politiques, des revenus médiocres et des économies dépendantes des marchés internationaux, la mauvaise gouvernance, un déséquilibre démographique inquiétant et la tendance à l'urbanisation et à l'exode rural[32]. C'est pourquoi l'école de Copenhague a désigné plusieurs types de menaces concernant la sécurité environnementale[33] parmi lesquelles nous avons : les menaces environnementales naturelles (non résultantes de l'activité humaine), telles que les sécheresses des années 1970 au Mali et au Niger qui ont provoqué la mort des centaines de personne à cause de la famine ; les invasions acridienne de 2004-2005 au Mali et au Niger qui ont aggravé la survie des populations des zones affectées ; les inondations de 2003 à Ouagadougou et de 2005 à Dakar qui ont fait des dizaines de morts ; les épidémies telles que le VIH SIDA, le Choléra, la Tuberculose, le Paludisme...etc. Autant des crises sanitaires qui font des milliers de morts chaque année en Afrique de l'Ouest sans qu'elles soient considérées, par les pays de la région, comme des problèmes de sécurité menaçant directement l'identité du groupe (individu vivant sur le territoire d'un État).
Selon l'école de Copenhague, la sécurité environnementale « *renvoie à la protection du milieu naturel ou de l'écosystème comme facteur de soutien à toute autre activité humaine*[34] ». A cause des aléas naturels auxquels les pays ouest-africains ne sont pas préparés, on constate généralement des tensions entre populations (des deux pays voisins) pour la préservation de leur identité mais aussi pour la survie du groupe. Des tensions qui peuvent dégénérées à des conflits réels entre pays voisins, tels que le conflit entre le Sénégal et la Mauritanie, entre 1989 et 1991, le long du fleuve Sénégal, et dont l'origine est dû aux sécheresse successives qui ont accentué des mouvements migratoires des nomades maures qui tendaient à se

---

[32] FAO, *Stratégie de gestion des risques de catastrophe en Afrique de l'Ouest et au Sahel*, Rapport 2011-2013, http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/emergencies/docs/DRM_Strategy_WA_Sahel.pdf, Consulté le 17/11/2015.

[33] Barry Buzan et autres, *Security : A new Framework for analysis*, Op. Cit. p. 214.

[34] Éric Dufes, « Théorie de la sécurité globale : rétrospective et perspectives », *Les cahiers scientifiques de l'ENSOP*, n° 12, 2014, pp. 169, p. 20, http://crd.ensosp.fr/doc_num.php?explnum_id=8084. Consulté le 04/10/2015.

sédentariser dans la ville de Diawara[35]. La dégradation de l'environnement physique - qui a créé une confrontation ethnique entre population originaire de Diawara (Sénégal) et réfugiés maures de la Mauritanie – engendrant dès 1989 une dégradation des relations entre les deux États qui s'est traduite par un conflit réel en faisant des centaines de victimes[36]. A cela, Dario Battistella affirme que « l*es environnements culturels ont un impact non seulement sur les incitations à l'origine des différents comportements des États, mais ils affectent le caractère fondamental des États, ce que nous appelons leur identité* »[37]. Chacun des deux pays voulait garder son identité qui est liée à sa souveraineté sur la localité de Diawara.

Lésions corporelles, atteintes à l'environnement, probabilité de conséquences dangereuses, de pertes humaines, de biens et de moyens de subsistance résultant d'interactions entre des risques naturels ou humains et des situations précaires, et dont les premières victimes sont toujours les individus. Autant de catastrophes non-considérées par les Etats ouest-africains comme génératrices des crises sécuritaires causant des pertes de vies considérables.

Problématique

En Relation internationale, voir en science-politique, les questions sécuritaires constituent des zizanies récurrentes déstabilisant non seulement un pays mais l'ensemble de ses partenaires. La paix, la sécurité et la stabilité sont des questions sensibles pour l'ensemble des États. Les guerres (voir les conflits de façon générale), ne cessent de révéler aux États une projection de barbarie, d'atrocité et d'horreurs qui médusent la communauté internationale. En ce qui concerne les États ouest-africains, les conflits sont généralement dévastateurs et plus meurtris, il était donc nécessaire voir obligatoire de réunir leur force pour en faire face.

Ainsi, qu'est-ce qui caractérise alors la conflictualité Ouest-africaine ? Quel est le rôle que la CEDEAO joue dans la stabilisation des États membres ?
La CEDEAO est-elle devenue l'instrument de pacification et de consolidation pour les États ?

---

[35] C'est une ville du Sénégal oriental, située sur la rive gauche du fleuve Sénégal, à la frontière avec la Mauritanie et non loin de celle du Mali.

[36] Haut-Commissariat des Nations-Unies pour les Réfugiés, *La Mauritanie prête à autoriser 20 000 réfugiés à rentrer du Mali et du Sénégal*. Publié le 27 juin 2007, http://www.unhcr.fr/4acf011813.html. Consulté le 14/12/2015.

[37] Dario Battistella, *Théories des relations internationales*, Op. Cit., p. 336.

Autant des questions sur lesquelles nous allons essayer de répondre à travers une analyse théorique des relations internationale et, particulièrement des questions de guerre et de paix.

Pour ne pas éparpiller les énergies en abordant un sujet trop général, notre travail se délimite dans le triptyque espace-temps-institution. En effet, nos investigations couvrent la période allant de 1990 à 2009.

L'intérêt de ce choix procède d'un constat depuis un certain temps de l'engagement et de l'efficacité de la CEDEAO dans le règlement des conflits en Afrique de l'Ouest. Ensuite pour mieux connaître le rôle et l'objectif de la communauté pour la paix et la sécurité dans son espace. Cela se justifie par ses interventions dans la recherche de solutions à des nombreux conflits en Afrique de l'Ouest telles qu'au Liberia, en Sierra Leone, en Guinée-Bissau et en Côte d'Ivoire, ces derniers constituent aussi notre champ d'application.

La démarche d'élaboration de ce document constituera à faire une étude du contexte de la conflictualité Ouest africaine d'une part, et une étude des techniques de règlement des conflits en Afrique de l'Ouest d'autre part. Ainsi, les concepts théoriques des relations internationales seront nos outils d'analyse.

Première Partie : Le contexte conflictuel Ouest Africain

Le contexte conflictuel ouest africain se trouve caractérisé par une instabilité chronique semée depuis longtemps. C'est pourquoi nous étudions dans un premier chapitre l'instabilité chronique de l'Afrique de l'ouest, et dans un second chapitre les facteurs de cette conflictualité ouest-africaine.

Chapitre I : L'instabilité chronique de l'Afrique de l'Ouest

La violation des droits fondamentaux de la personne humaine par le colonisateur pendant la colonisation, et la violation apprise du colonisateur par les dirigeants et leur peuple ont instauré un climat de violence et d'insécurité en Afrique en général, et plus précisément en Afrique de l'Ouest, et cela depuis la proclamation de l'indépendance de ces pays respectifs. Dès lors les dirigeants Ouest-africains n'ont cessé de briser les textes de droits tout en misant sur les actes de violence jusqu'à nos jours, instaurant ainsi une instabilité chronique dans la sous-région Ouest-africaine. Cette instabilité chronique s'explique d'une part par une instabilité politico-institutionnelle, et d'autre part, par les caractéristiques de ces conflits.

Section I : L'instabilité politico-institutionnelle

La cartographie sécuritaire de l'Afrique de l'Ouest présente trois zones distinctes : la zone sahélienne, elle comprend le Burkina-Faso, le Mali et le Niger. La zone de l'extrême ouest (sur l'Atlantique) constitué du Cap Vert, Gambie, Guinée-Bissau, Guinée, Sénégal et la Sierra Leone. En fin la zone du Golfe de Guinée qui est composée du Bénin, Côte d'Ivoire, Ghana, Liberia, Nigeria et le Togo.

Ainsi, la situation géographique et géostratégique de la sécurité en Afrique de l'Ouest est caractérisée par l'instabilité politico-institutionnelle de cette région. En effet, de 1960 à 2009, parmi les soixante-dix-sept coups d'états militaires perpétrés en Afrique, quarante un d'entre eux ont eu lieu en Afrique de l'Ouest[38]. La conflictualité de cette période fut principalement dominée par des différends frontaliers entre les États de la région (différend frontalier entre le Mali et le Burkina-Faso en 1985 sur la région de l'Agescher, différends relatifs à la délimitation maritime qui a opposé la Guinée-Bissau au Sénégal en 1977, différend frontalier entre le Nigeria et le Cameroun sur la presqu'Île de Bakassi 1993-2006, différend entre le Niger et le Bénin sur l'Île de l'Été 1960-2001, tension entre le Sénégal et la Mauritanie sur le long du fleuve Sénégal 1989-1991[39]). Le début des années 1990 est aussi pour l'Afrique de l'Ouest une nouvelle donne géographique de sécurité. C'est ainsi que de 1991 à 2009, la région a connu treize coups d'états militaires dont trois en Guinée Bissau (1990, 1998 et 2009), au Mali (1968 et 1991), au Nigeria (1993), en Gambie (1994), au Niger (1996 et 1999), en Côte d'Ivoire (1999), au Togo et en Guinée Conakry (2008), en Mauritanie (2005 et 2008)[40]. Les mutations intervenues dans les Relations internationales à la fin des années 1980, conséquence de la fin de la Guerre Froide, ont eu des répercussions sur la région, notamment en termes de sécurité. Toutefois, on peut constater que les causes profondes des conflits des années 1990 dans cette région résultaient des « crises identitaires », des menaces toutes nouvelles aux yeux de ces États. C'est pourquoi Barry Buzan identifie une nouvelle sécurité re-conceptualisée qui touchera non seulement les États et leurs relations respectives, mais également les relations entre ces derniers, la société et l'individu et leurs perceptions croisées de menaces devenues, en conséquence, multiformes et multidirectionnelles[41]. La conflictualité dans la région peut être appréhendée dans sa typologie (menaces externes, conflits entre États de la sous-région, crises internes, menaces transfrontalières…) et la nature des menaces (politique, idéologique et économique).

Le nombre de coups d'états en Afrique de l'Ouest s'explique non seulement par

---

[38] Céline Thiriot, « La place des militaires dans les régimes post-transition d'Afrique subsaharienne : la difficile resectorisation », *Revue internationale de politique comparée*, Vol. 15, 2009, p. 15-34, http://www.cairn.info/zen.php?ID_ARTICLE=RIPC_151_0015, Consulté le 03/01/2016.

[39] Christian Bouquet, « L'artificialité des frontières en Afrique subsaharienne : Turbulences et fermentation sur les marges », *Chier d'Outre-mer*, 2003, p. 181-198, http://www.com.revues.org/870, Consulté le 03/01/2016.

[40] CEDAEO, *Sources des conflits en Afrique de l'Ouest*, Abuja, 2006, p. 5.

[41] Barry Buzan, *People, States and Fear*, ibid., p. 19.

l'instabilité politique mais aussi par une instabilité institutionnelle. L'instabilité politique Ouest-africaine s'explique par la violation des véritables textes et des principes de la démocratie, qui ne se limitent pas seulement qu'au multipartisme et à l'organisation des élections, mais aussi la crédibilité des élections et la bonne gouvernance (ce qui n'est pas le cas, malheureusement, généralement). L'instabilité institutionnelle s'explique par la violation des normes constitutionnelles par les dirigeants qui les modifient et les manipulent à leur propre guise à tout moment.

Sous-section 1 : L'instabilité du pouvoir politique

Plus de cinquante ans après que les pays ont acquis leur indépendance, les africains eux-mêmes se rendent de plus en plus compte que le continent doit chercher, un alibi autre que la colonisation, les causes des conflits qui l'accablent. Il est donc nécessaire d'examiner la nature du pouvoir, de même que les effets néfastes – réels ou saisis comme tels – de la monopolisation du pouvoir pour s'y maintenir et la marginalisation des minorités ou leur discrimination, qui constituent une source majeure de conflit dans le continent. Tout cela dépend de la bonne gouvernance, lorsque les dirigeants ne sont pas convenablement disposés de rendre compte, que les pouvoirs ne sont pas crédibles dans leur choix politique, qu'il n'existe pas un mécanisme idoine qui contrôle le pouvoir, que la légalité est violée, qu'il manque de moyen pacifique pour remplacer les dirigeants au pouvoir, ou que les droits de l'Homme sont violés, le contrôle politique prend alors une dimension exorbitante, ce qui augmente la dangerosité des enjeux. Il en est ainsi plus encore lorsque - ce qui est souvent le cas en Afrique de l'Ouest - l'État est le principal employeur et que les partis politiques ont pour l'essentiel une base régionale ou ethnique. Dans des situations excessives, des collectivités concurrentes peuvent penser que la sécurité, voire la survie du groupe, ne peut être assurée que si le pouvoir national passe sous leur contrôle, le conflit devient alors inévitable. Ainsi, Buzan observe que la sécurité de la collectivité (qu'il appelle sociétale) est en cause lorsqu'une société doit faire face à des difficultés d'adoption ou d'absorption[42].

En Afrique comme par ailleurs, les efforts de paix trébuchent souvent sur l'incompétence des principaux acteurs à déterminer des avis politiques communs faces aux

[42] Ibid, p. 28.

crises nouvelles en cours. Il est à cet égard particulièrement crucial que les États voisins d'une zone de conflit adoptent une position commune. Au début du conflit, ils seront sans doute sollicités en premier par des protagonistes à la recherche d'alliés et de soutiens extérieurs. Si l'engrenage n'est pas arrêté à temps et si de ce fait la crise finit par se nourrir de ses propres péripéties, ils ont encore les moyens, tout comme les autres acteurs extérieurs, de faire pression sur les belligérants. Une intervention internationale peut être envisagée dans la mesure où la crise s'aggrave et prend une dimension plus large, la coopération et le soutien infaillible sont nécessaires pour que l'intervention soit efficace. L'Union Africaine a un rôle majeur à jouer dans la mobilisation de cette coopération et de ce soutien, en concertation avec les organisations sous-régionales concernées. En Afrique australe, l'intervention rapide et combinée des pays de la sous-région au Lesotho en 1998, sous l'égide de l'OUA, avait permis de résoudre avec succès une crise qui allait déstabiliser la sous-région[43]. Et en ce qui concerne l'Afrique de l'Ouest, l'intervention de la CEDEAO à travers l'ECOMOG au Liberia avait permis la mise en place d'un processus de paix pour stabiliser le pays, cette intervention marque la première de l'organisation sous régionale résolue avec succès[44].

Les pouvoirs politiques Ouest Africains, se trouvent caractérisés par la violation constante des principes des droits fondamentaux pour garantir et instaurer la paix et une stabilité durable dans la sous-région. C'est la conséquence directe de la fragilité démocratique des Etats.

Sous-section 2 : La fragilité « démocratique » des États

Cette fragilité était un challenge à parer dans un contexte régional fortement assombri par l'insécurité. Dans un nouvel monde poste guerre froide marqué par la compétition commerciale qui tire en hausse les cours des matières premières, donne l'occasion aux groupes sociétaux marginalisés de revendiquer l'exploitation des nouvelles ressources dans une région ouest-africaine riche en sous-sol et exposée ainsi à un conflit d'intérêt.

La fragilité politique ternit l'image des États qui souffrent surtout de l'insécurité. L'aléa pour les États à assurer et à protéger réellement leur population, quelque fois oubliées, a favorisé la création des espaces de non-droit, dans lesquelles se sont développés des différentes couches sociales qui menacent la stabilité du territoire. C'est ainsi qu'on a assisté

[43] En 1998, des protestations violentes associées à une mutinerie militaire provoquent une intervention brève mais sanglante de l'Afrique du Sud à la suite d'élections contestées.

[44] CEDEAO, *Source des conflits en Afrique de l'Ouest*, Doc. Cit., p. 7.

au Mali[45] et au Niger[46] à la réapparition des conflits qui ont pu être résolu pacifiquement. La coexistence du phénomène dans les deux États pourrait indiquer l'apparition d'un nouveau conflit « multinational » qui, souvent, associe des acteurs extérieurs dans les affaires locales, nationales ou régionales, à la crise.

L'intensification des risques au niveau régional était due également à des facteurs géopolitiques, tels que le terrorisme algérien (GSPC[47]), par exemple, constituait un pilier d'extension de l'insécurité au Mali, en Mauritanie et au Niger. L'installation transfrontalière de ce groupe constitue un facteur majeur d'instabilité prolongée.

L'arc sahélo-saharien paraîtrait être l'objet d'une concurrence stratégique autour de quelques enjeux cruciaux : les sociétés étrangères qui contrôlaient des ressources minérales. Il y avait aussi la question touarègue, au Mali et au Niger, qui avaient fragilisé la stabilité de ces deux pays. Ainsi au Mali, qui avait connu plusieurs rébellions touarègues (1963, 1991, 1995 et 2006), et malgré plusieurs accords de paix dont les derniers étaient ceux d'Alger en 2006. Idem pour le Niger avec les rébellions de (1990, 1995 et 2007), avaient pour cause la famine, l'inégalité sociale et l'impossibilité de bénéficier de l'exploitation des ressources naturelles par les sociétés étrangères (AREVA par exemple). Il a fallu attendre 2009 pour avoir un accord de paix entre les rebelles et le gouvernement nigérien[48].

Dans les zones de non-droit ou d'absence de souveraineté étatique, une hydratation des diverses formes d'insécurités se produisait, ce qui aggrava l'insécurité qui avait soit un but identitaire (cas de la crise libérienne des années 1980 entre les Krhans, Malinkés et les afro-américaines)[49], politique (rébellion contre un pouvoir central, cas du Mali et Niger), ou fanatique « terroriste » (islamisme transnational et transrégional, cas de la Mauritanie) et criminel (cas de Sierra-Leone et Guinée Bissau).

En matière de consolidation sécuritaire, les défis se complexifient dans la mesure où il aurait une coopération entre les différents groupes armés (trafic de drogue, d'arme ou d'enfant), ce qui mettrait en danger la souveraineté de l'État. Ainsi, ce dernier s'affaiblit quand sa sécurité et celle de la société apparaissent en opposition.

Le phénomène de la cocaïne était un autre obstacle pour la sécurité. La Guinée-Bissau apparaît comme le foyer de ce phénomène. Depuis 2005, au moins trente-trois tonnes de

---

[45] Rébellions de 1990 et de 2006.

[46] Rébellions de 1995 et 2009.

[47] Devenu AL QUAIDA au Maghreb Islamique (AQMI) en 2007.

[48] OCDE, *Situation politique de l'Afrique : Rapport Afrique de l'Ouest 2007-2008*, Paris, Décembre 2008, p. 14.

[49] Abdoulaye Maiga , Ibid, p 74.

cocaïne (en provenance de Colombie et à destination de l'Europe) ont été saisies en Guinée-Bissau, au Liberia et en Sierra Léon. « *Sur la base de l'analyse des saisies européennes de cocaïne pour lesquelles les provenances étaient connues, on estime que 27% (soit environ 40 tonnes) de la cocaïne consommée annuellement en Europe transitent actuellement par l'Afrique de l'Ouest. Ce volume représente une valeur de 1,8 milliard de dollars sur le marché des grossistes européens de la drogue* »[50]. Ainsi, toute la zone CEDEAO était menacée par ces narcotrafiquants qui profitent de l'absence d'autorité dans certaines zones (cas de la Guinée-Bissau, et du Mali avec l'atterrissage en 2009 d'un Boeing en provenance de la Colombie et brûlé après avoir déchargé la cocaïne) pour faire transporter leur cocaïne en direction de l'Europe.

L'année 2007 vu l'émergence d'un nouveau groupe déstabilisateur de l'arc, AQMI, celui-ci semait la terreur dans plusieurs pays (Algérie, Mali, Mauritanie), avec l'assassinat des quatre français (le 24 décembre 2007 à Aleg) en Mauritanie, ensuite c'était le tour de trois soldats mauritaniens trois jours plus tard à El-Ghalaouya, ce qui a provoqué l'annulation du Rallye Paris-Dakar de 2008[51] mettant fin définitivement à l'organisation de l'édition en Afrique.

Section II : Les caractéristiques conflictuelles Ouest africaines

Les conflits Ouest africains peuvent être divisés en trois grandes zones géographiques toutes marquées par des crises sanglantes qui ont causé la mort des dizaines de milliers de civils. Ainsi, nous allons voir d'une part, les différentes zones géographiques des conflits, et d'autre part, la nature des conflits ouest-africaines.

Sous-section1 : Les différentes zones géographiques des conflits

De tradition socio-politique ancienne – avec les royaumes et empires précoloniaux : Ghana, Mali, Songhaï, etc. - tous les pays de l'Afrique de l'Ouest ont connu des crises, même si les crises étaient différentes quant à leur nature qu'à leur niveau d'intensification. Certaines pays ont connu des guerres civiles tels que le Liberia et la Sierra-Leone, d'autres des coups

[50] NATIONS-UNIES, *Le trafic de cocaïne en Afrique de l'Ouest : une menace pour la paix et la stabilité*, Vienne, Office contre la drogue, Décembre 2007, 41 p.

[51] OCDE, *Situation politique de l'Afrique*, Doc. Cit., p. 6.

d'État comme la Guinée-Bissau, Guinée-Conakry, Togo, Mali, Bénin, Nigeria, Niger, la Côte d'Ivoire, le Ghana et la Mauritanie, et d'autres ont vécu des rébellions tels que le Mali, le Niger voire le Sénégal avec l'histoire du Casamance, enfin la menace d'AQMI au Mali, en Mauritanie et au Niger.

De sa création en mai 1975 à la fin de l'année de 2009, toute la zone CEDEAO était touchée par des crises à cause des interconnexions entre certaines crises (cas du Liberia-Sierra Leone) d'une part, et l'interdépendance des État-membres, d'autre part, et la diversité ethnique, d'une autre part. Ainsi, de 1986 (début des conflits dans la zone CEDEAO avec le conflit frontalier entre le Burkina-Faso et le Mali) jusqu'en 2009 (fin de la rébellion au Niger et l'expansion d'AQMI), la Zone CEDEAO comprenait plusieurs zones géographiques de crise suivant les types de conflit, à savoir :

- la Zone sahélienne avec la rébellion au (Mali, Niger) voir l'implantation de l'islamisme (Mali, Mauritanie) et de conflit frontalier (Burkina-Mali).
- La zone du Golfe de Guinée dont le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Liberia, le Nigeria et le Togo. Tous ceux-ci ont connu des coups d'États sans exception, mais également des crises telles que les guerres civiles au Liberia, la crise socio-politique en Côte-d'Ivoire et la crise dans le delta du Niger entre le Nigeria et le Mouvement pour l'Émancipation du Delta du Niger (MEND).
- La zone triangulaire du fleuve Mano : Liberia-Sierra Léon-Côte d'Ivoire, ces trois pays avaient connu des guerres civiles mobiles et interconnectées. Guerre civile qui a commencé au Liberia (en 1989) et s'est terminée en Côte-d'Ivoire et avait pour passerelle la Sierra-Leone.
- La zone sénégambienne, à savoir la Gambie et le Sénégal. Ces deux pays étaient unis via une confédération (sénégambienne) de 1982 à 1989. La Gambie est dirigée par un dictateur (Yahya Jammeh) arrivé au pouvoir suite à un coup d'État en 1994, et depuis ce temps il est à la tête de la Gambie sans partage du pouvoir. En plus de cela, il y avait des tensions entre lui et le Sénégal en ce qui concerne le flux migratoire. Des migrants sénégalais étaient régulièrement expulsés ou emprisonnés.
- Enfin les deux Guinées : Guinée-Bissau et Guinée Conakry, le deux pays « *partagent 300 kilos mètres de frontière* [52]» et ont tous deux connu des crises socio-politiques à travers des coups d'États.

---

[52] RADIO FRANCE INTERNATIONALE, *Ebola: réouverture des frontières entre les Guinées Bissau et Conakry*, Publié le 05-12-2014, http://www.rfi.fr/afrique/20141205-ebola-guinee-bissau-conakry-reouverture-frontiere- , Consulté le 14/02/2016.

Ainsi, des cercles de tension se sont créées durant toute l'année 2007, notamment au Mali, au Niger avec les touarègues, au Nigeria avec le MEND et au Sénégal (Casamance). La persistance ou la réapparition de certaines crises socio-politiques y était les causes. La sortie de crise s'était traduite pour d'autres pays par un stade de consolidation de la paix, tels que la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Liberia et la Sierra Leone. La consolidation de la paix post-conflit était rentrée en collusion avec une hausse tendancielle des prix des denrées alimentaires qui y butait sur des tensions sociétale. « *En Guinée-Conakry, cela se conjuguait à un contexte politique déjà tendu pour déboucher sur une crise désastreuse* »[53] avec le coup d'État de Moussa Daddis Camara en 2007 et qui a sombré le pays dans le chaos.

Sous-section 2 : La nature des conflits Ouest africains

La sous-région est un territoire vaste et varié. Les pays qui la composent sont très semblables par leur histoire et leur géographie, les niveaux de développement économique (à l'exception du Nigeria), leurs politiques nationales (excepté le Nigeria) et leurs relations internes et internationales. La source des conflits reflète aussi cette ressemblance avec des crises internes, ou régionales voir internationales.

Au Liberia, la fin de la crise a vu la prise de fonction en janvier 2006 de la Présidente élue, Ellen Johnson Sirleaf, ce qui a permis au pays de trouver sa situation de pré crise. La mission des Nations Unies qui se trouvait dans le pays, a contribué à la reconstruction des forces de sécurité, et la mise en place des institutions démocratiques. Malgré cela, l'état de la sécurité humaine restait palpable avec l'augmentation des violences faites aux femmes, ce qui constituait un autre défi, pour le nouveau gouvernement, à relever[54].

En la Sierra Leone, l'élection d'Ernest Bai Koroma en septembre 2007, a permis la consolidation de la paix et le développement socio-économique. Mais la partition du pays entre le gouvernement et l'opposition risquait de menacer la stabilité du pays[55]. En effet, les relations entre les membres des deux principaux partis de l'All People's Congress, vainqueur des élections, et le Sierra Leone People's Party, étaient restées glaciales.

Pour la Guinée Bissau, la vulnérabilité de l'État face à ses intérêts extérieurs et des complicités locales dans le cadre d'un important trafic de cocaïne préoccupe les pays voisins

[53] OCDE, *Situation politique en Afrique de l'Ouest*, Ibid, p. 5.

[54] Ibid., p. 8.

[55] Ibid. p. 9.

comme les partenaires.

En Côte d'Ivoire, les accords de Marcoussis (signés en janvier 2003 entre gouvernement de Bagbo, opposition et rebelles) n'ont pas pu mettre fin à la crise. La situation, toujours fragile, a amorcé un tournant avec la mise en œuvre d'une solution interne au travers des Accords politiques de Ouagadougou de Mars 2007. Guillaume Soro, premier ministre, issu de ces accords était resté en place jusqu'aux élections prévues le 30 novembre 2008, (reportées plusieurs fois avant de voir le jour en 2010)[56]. Une mobilisation des acteurs politiques, des médias et de la société civile a été engagée entre 2007 et 2008 pour entreprendre le processus électoral dans de meilleures conditions.

En Guinée, des mutineries ont été réprimé dans le sang durant les mois de janvier et février 2007. Ce qui a conduit à une crise socio-politique aboutissant à la nomination d'un nouveau premier ministre (Lansana Kouyaté). Malgré la mise en place des réformes, leur impact socio-économique était resté quasi-constant et avait entraîné le blocage du processus démocratique. Pourtant ce nouveau gouvernement avait suscité plein d'espoir au sein de la population, malheureusement la situation était restée au poids mort. Ainsi, les indicateurs sont restés dans le rouge jusqu'au renversement du gouvernement par le capitaine Moussa Dadis Camara en 2008 suite à la mort du président Lansana Konté.

Au Sénégal, à cause d'un conflit de recherche d'autonomie de la région de Casamance, une situation « tiède » de ni guerre ni paix était constante en 2007. Bien que cette dernière ne fût plus en proie à un conflit armé généralisé, les populations de la région vivaient dans le cercle des mines cachées, des violences. Des assassinats de certains politiques tels que Samsidine Dino Némo Aïdara, l'envoyé spécial du président Abdoulaye Wade qui a été assassiné le 20 décembre 2007 par les indépendantistes, il y avait également des attaques armées sporadiques. Malgré cela, les autorités sénégalaises étaient confiantes que la crise s'étoufferait d'elle-même. Pourtant le chef du mouvement indépendantiste, Salif Sadio, gardait une position hostile à l'égard du pouvoir central[57].

Depuis son indépendance, le Nigeria connaissait un conflit identitaire entre les communautés chrétienne et musulmane, à cela s'ajoutaient des fortes tensions en 2007 suite aux élections présidentielles et des gouverneurs des régions. Des violences qui avaient causé

---

[56] Anicet-Maxime Djéhoury, *La guerre en Côte d'Ivoire : La dernière expédition coloniale*, Paris, l'Harmattan, 2007, 280 p.

[57] Hassane Drame, « Décentralisation et enjeux politique : L'exemple casamançais (Sénégal) », *Bulletin de l'APAD*, n° 16, 1998, p. 14.

la mort de deux cents personnes. Nous avons ainsi assisté à la première alternance entre civils dans ce pays dirigé par des putschs successifs depuis son indépendance. Au niveau sécuritaire, l'attention s'était orientée vers la région du Delta du Niger au Sud du pays dans la zone pétrolière. Cette zone risquait de plonger dans le trouble. Surtout qu'elle faisait partie d'une des régions les plus importantes du Nigeria à cause du pétrole[58]. Ainsi, le principal groupe rebelle (MEND) de la région avait intensifié ses crimes, les enlèvements et les assassinats des politiques et des hommes d'affaire, ainsi que la prise d'otages ou la réduction des travailleurs des compagnies pétrolières étrangères. La recrudescence de la violence en 2007 et 2008 avait fait perdre au pays sa place de premier exportateur de pétrole en Afrique au profit de l'Angola. Car sa production de pétrole avait chuté à 2 millions de barils par jour, contre 2,5 millions en 2006[59].

Chapitre II : Les facteurs de la conflictualité Ouest africaine

L'histoire de la région était marquée par des conflits armés, de domination et de résistance. Des conquêtes politiques ou religieuses (à l'instar de la Djihad d'Osman Dan Fodio) ou les grands empires et royaumes (Ghana, Mali, Songhaï) avant le début de la colonisation occidentale. Cette dernière suivie par des résistances, des rébellions et des mouvements armés de libération nationale qui ont fini par développer une culture et un comportement cyniques chez les dirigeants actuels

Ainsi, la conflictualité ouest-africaine est caractérisée par plusieurs facteurs à prédominance politiques et des facteurs conjoncturels.

Section I : Les facteurs à prédominance politiques

À Berlin en 1885, les puissances coloniales se sont partagées l'Afrique, divisant arbitrairement des royaumes, des États et des communautés et regroupant tout aussi arbitrairement des zones et des populations non apparentées. Dans les années 1960[60], les États

[58] Alexandra Fouilloux, *Les enjeux de la crise dans le delta du Niger*, Paris, l'Harmattan, 176 p.

[59] OCDE, *Situation politique en Afrique de l'Ouest*, Doc. Cit., p. 11.

[60] Robert Dussey, *L'Afrique malade de ses propres hommes politiques*, Paris, Jean Picollec, 2008, 252 p.

nouvellement indépendants ont hérité des frontières coloniales, et du même coup, les problèmes qu'elles entraînent pour leur intégrité territoriale et leur désir d'unité nationale aggravant encore les choses. Les lois et les institutions coloniales que certains nouveaux États ont héritées avaient été conçues pour exploiter les divisions locales et non les supprimer. Il n'est donc pas surprenant que nombre de ces nouveaux États aient été préoccupé par deux tâches simultanées, l'édification de l'État et l'édification de la nation. Il est important dès lors que l'État sécurise la société et surtout dans les cas où les frontières politiques coïncident rarement avec la « géographie ethnique ». Dans l'optique réaliste, la sécurité nationale englobe dans les périmètres des objets à sécuriser, les éléments qui en sont constitutifs. Ces objets sont susceptibles d'être l'État lui-même en tant qu'institution et en tant qu'appareil politique souverain, ainsi que le territoire et les populations qui s'y trouvent.

Trop souvent, cela dit, les États ont eu recours, pour assurer l'unité nationale, à une centralisation massive du pouvoir politique et économique et à la suppression du pluralisme politique. Comme on pouvait s'y attendre, ce monopôle politique a souvent donné naissance à la corruption, au népotisme, à un sentiment d'impunité et à des abus de pouvoir. Il n'y a maintenant pratiquement plus de conflits graves dus à des différends frontaliers, grâce surtout à la prise en 1963 par l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) d'accepter les frontières que les États d'Afrique avaient héritées des autorités coloniales. Par contre, le problème qui consiste à forger une véritable identité nationale à partir de communautés souvent disparates et rivales existe toujours.

Pendant la Guerre Froide, l'affrontement idéologique entre l'Est et l'Ouest incitait à maintenir l'ordre et la stabilité entre États amis et alliés, encore que les rivalités entre superpuissances en Angola, au Congo-Léopoldville et dans d'autres pays aient aussi alimenté certains des conflits les plus longs et les plus meurtriers qui se soient produits dans la région Ouest-africaine. Un peu partout en Afrique, des régimes non-démocratiques et despotiques étaient soutenus et alimentés par les superpuissances au nom d'objectifs plus vastes. Mais lorsque la Guerre Froide a pris fin, l'Afrique a tout à coup été laissée à elle-même. Sans soutien économique et politique externe, peu de régimes africains ont pu soutenir le mode de fonctionnement économique auquel ils s'étaient habitués ou maintenir sur le pouvoir politique, le contrôle permanent sur lequel ils comptaient. Un nombre de plus en plus grand d'États se trouvant aux prises à des troubles et à des conflits violents, le monde s'est mis à chercher un nouveau cadre global de sécurité.

Pendant une brève période suivant la fin de la Guerre Froide, la communauté

internationale s'est montrée très désireuse d'exercer sa capacité nouvellement acquise de prise de décisions collective. À partir du début des années 1990, le Conseil de Sécurité des Nations Unies a lancé une série d'initiatives ambitieuses en Afrique et ailleurs dans le domaine de maintien et de rétablissement de la paix dont l'espace CEDEAO[61]. Malgré les succès importants remportés ailleurs, le fait que l'ONU n'ait pas pu rétablir la paix en Somalie a fait perdre à la communauté internationale le goût de l'intervention dans les conflits et l'a rapidement amené à prendre ses distances vis-à-vis du maintien de la paix ailleurs dans le monde. L'une des conséquences directes de ce repli a été que la communauté internationale, y compris l'Organisation des Nations Unies, n'est pas intervenue pour prévenir le génocide au Rwanda. Cet échec a eu des conséquences particulièrement graves en Afrique : le sentiment que la communauté internationale était pratiquement indifférente a laissé un souvenir amer qui explique que, dans bien des cas, les africains ne comprenaient pas la lenteur des dispositifs de maintien de paix de l'ONU.

Outre les catégories de causes qui viennent d'être évoquées, certains facteurs sont particulièrement importants dans des situations ou des régions données. En Afrique central, il s'agissait notamment du manque de terres et ressources en eau dans des zones fortement peuplées. Au Rwanda, par exemple, les vagues successives de déplacement de population font que plusieurs revendiquent souvent le même lopin de terre[62]. Dans les régions productrices de pétrole, les conflits ont souvent été provoqué parce que les collectivités locales se plaignaient de ne pas profiter suffisamment de l'exploitation du pétrole ou de souffrir indûment de la dégradation de l'environnement naturel, c'est le cas au Nigeria par exemple et au Niger.

Sous-section 1 : La conservation forcée du pouvoir politique

Plus de cinquante ans après l'accession à l'indépendance, les africains eux-mêmes commençaient à se rendre de plus en plus compte que le continent doit chercher, les causes des conflits qui l'accablent, autre alibi que dans son passé colonial d'où la nécessité de les examiner. C'est la constitution du pouvoir politique dans plusieurs pays d'Afrique, de même que les séquelles réelles (ou perçus comme réelles) de la prise du pouvoir et de s'y maintien

---

[61] Nigalé Bagayoko, « *Contribution de l'Organisation Internationale de la Francophonie aux Organisations de Maintien de la Paix* », *Délégation à la paix, à la démocratie et aux droits de l'homme*, 2008, 21 p.

[62] Nations-Unies, *Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous*, New-York, 24 mars 2005, p. 6.

sans limite, qui est une source majeur de conflit dans le continent. C'est le cas de Blaise Compaoré, président du Burkina-Faso depuis 1987, ou de Laurent Gbagbo qui est au pouvoir ivoirien depuis 2000. Il arrive fréquemment en effet que le vainqueur politique remporte tout : richesses et ressources, patronage, prestige et prérogatives du pouvoir, Charles Taylor par exemple. Ce phénomène s'accompagnait généralement d'un sentiment d'intérêt (ou de préjudice) collectif, accentué dans plusieurs cas par l'utilisation de configuration centralisée et hautement personnalisé du gouvernement.

Lorsque les responsable ne sont pas tenus réellement de rendre des comptes, que les dirigeants ne sont pas transparents, qu'il n'existe pas de système idoine de contrôle du pouvoir, que la légalité n'est pas respectée, qu'il n'y a pas des solutions pacifiques de remplacer ceux qui sont au pouvoir, ou que les droits de l'Homme sont violés, le contrôle politique prend une importance démesurée et les enjeux deviennent dangereusement accrus. Il en est ainsi plus encore lorsque - ce qui est souvent le cas en Afrique- l'État est le principal employeur et que les partis politiques ont pour l'essentiel une base régionale ou ethnique. En pareil cas, le caractère multiethnique de la plupart des pays fait que le risque de conflit est plus grand, et l'on constate souvent une politisation violente de l'ethnicité. Dans des situations extrêmes, des identités rivales pouvaient avoir le sentiment que leur sécurité, voire la survie du groupe, ne pouvait être assurée que si elles contrôlaient le pouvoir national. Le conflit devient alors quasiment inévitable pouvant à aboutir à une guerre réelle. La guerre devient alors un « *acte de violence destiné à contraindre l'adversaire à exécuter notre volonté.*[63] ».

La fin du conflit Est-Ouest s'est traduite par l'apparition des nouvelles formes de conflits (irréguliers). Les nouveaux conflits pouvaient avoir ainsi une motivation politique : accéder au pouvoir par la violence. On observait ainsi la privatisation du pouvoir, la mise en place d'institutions pyramidales centralisées ayant pour but le maintien de l'ordre dans l'espace gouverné. Dans la mesure où la guerre a pour cause des intérêts économiques d'où des changements dans les mécanismes de redistribution peuvent s'imposer. Réduire le coût d'opportunité de la guerre pour les jeunes passe par une formation scolaire qui les structure et développe leur esprit critique, et créer des emplois pour l'insertion sociale. La prévention passe également par des mécanismes de redistribution équitable des ressources du pays entre populations ainsi que l'accès à l'éducation et à la santé pour tous.

Les mesures rationnelles économiquement, de libération ou de privatisation, peuvent remettre en question les compromis sociopolitiques et les équilibrages régionaux comme ce

---

[63]Carl Von Clausewitz, *De la Guerre*, Paris, Édition de Minuit, 1955, p. 51.

fut le cas de la Côte d'Ivoire entre les rebelles, les opposants politiques et le gouvernement.
La constitution d'interdépendance et d'intérêts régionaux croisés, autrement-dit créer des projets communs des institutions régionales, faciliter les flux régionaux de commerce, de travail et de capitaux, et donc des interdépendances économiques, est une manière de faciliter le dialogue et de contourner les antagonismes politiques. L'intégration régionale réduit les risques de conflit, et cela passe par le libre échange qui va créer une sécurité favorable à la croissance, c'est le cas en Europe ou l'euro a permis aux États-membres de mettre la guerre par derrière et la paix, à travers la croissance économique, en avant. L'Union économique et monétaire ouest africaine est l'exemple parfait de ce type d'intégration, au niveau de la CEDEAO, afin d'éradiquer « l'ennemi commun » : la crise.
La responsabilité de prévenir, mettre fin aux affrontements armés et la chercher des solutions pacifiques, incombent tout particulièrement aux États (acteurs principaux de Relations internationales). La mise en place des conditions à l'aide au développement, favorisant les jeux démocratiques et l'émergence d'état de droit, est évidemment une des réponses aux préventions des conflits en jeux coopératifs.

Les acteurs privés et les ONG sont des éléments potentiels qui peuvent contribuer à la consolidation de la paix. Les autorités ont obligation également d'autoriser les organisations humanitaires à apporter leur aide aux populations vulnérables. Le droit d'intervention est devenu une nécessité pour maintenir la paix à l'intérieur d'un État incapable d'y remédier. Cette intervention pourrait venir des États, des ONG ou d'associations privées de secours aux victimes. Selon Jacques Forster « *L'action humanitaire ne peut être la poursuite de l'action politique par d'autres moyens. Elle ne doit ni se substituer ni être intégrée au politique. La responsabilité de l'État dans le domaine humanitaire est de promouvoir, de soutenir et de donner les moyens d'agir aux institutions humanitaires impartiales et indépendantes*[64] ». La question est ainsi de favoriser la démocratie représentative et participative par la multiplication des instances de décisions et de contre-pouvoir, mais également par des acceptations de la différence et de la gestion de communauté participant au même contrat social. Ainsi, la réduction des menaces d'escalade passe par la constitution d'une économie productive, prospère et profitable à toutes les populations.

---

[64] Jacques Forster, « Les défis de l'action humanitaire », *Annuaire suisse de politique de développement*, n°18, 1999, www.asped.revues.org/664. Consulté le 21/03/2016.

Sous-section 2 : La question récurrente des frontières

D'autres facteurs des conflits armés en Afrique de l'Ouest sont à la fois transfrontaliers et nomades. C'est donc au niveau sous régionale qu'il y a nécessité d'action de leur prévention et de leur résolution. La distinction entre les conflits internes tels que les guerres civiles ou les rébellions et les conflits externes tels que les guerres interétatiques a perdu beaucoup de sa pertinence depuis la chute du mur de Berlin (en 1989). Les guerres internes ne le sont plus au sens d'autre fois. Elles se jouent également des frontières et s'articulent avec de réseaux régionaux et internationaux. Elles ne peuvent plus être uniquement traitées en termes d'État-Nation poursuivant des « *buts de puissance*[65] » ou de mise en place d'action classiques de maintien de la paix ni des groupes politiques se battant pour la conquête du pouvoir central. Elles sont intra et supranationales en mettant en jeu des acteurs transnationaux. Le caractère nomade des conflits se caractérise par des effets de contamination. Aussi par exemple le conflit du Liberia s'est déplacé en Côte d'Ivoire du fait notamment de la mobilisation des soldats désœuvrés. L'interconnexion potentielle des conflits locaux constitue un double défi : le risque permanent de contagion s'accompagne de l'espoir de la mise en place d'un cercle vertueux.

Selon Hugo Philippe, les anciennes guerres à caractère idéologiques qui sont fondées sur des doléances, auraient succédé des conflits internes et de guerres civiles[66]. Même si la plupart des conflits affectant l'Afrique de l'Ouest peuvent être décrits comme intra-étatiques, ils ont des conflits de natures différentes.

L'ONU, créée pour régler les conflits interétatiques, est de plus en plus souvent appelée dans la région à s'occuper des conflits internes et des guerres civiles. Même si la plupart affectant l'Afrique de l'Ouest peut être décrit comme intra-étatique, ils ont des conséquences régionales et sont souvent interconnectés. Une approche régionale de règlement des conflits est dès lors nécessaire voire indispensable d'où l'adoption par la CEDEAO d'une nouvelle mission de maintien de la paix en plus de sa mission d'intégration.

Section II : Les facteurs conjoncturels des conflits en Afrique de l'Ouest

Il y a nécessité de connaître les sources véritables des conflits armés afin de pouvoir

---

[65] Bertrand Badie, *L'impuissance dans la puissance*, Paris, Fayard, 2004, 293 p.

[66] Philippe Hugo, « Les conflits armés en Afrique : mythes et limites de l'analyse économique », in CARTIER-BRESSON, J. et SALAMA, P., (dir.), *Tiers-Monde*, Lyon, Persée, vol. 44, n° 176, 2003, p. 829-856.

les prévenir. Cette analyse est rendue toutefois très difficile du fait de l'enchevêtrement des facteurs explicatifs et de la spécificité des différentes configurations. La cause initiale de déclenchement du conflit violent qui peut devenir incontrôlable. La « violence[67] » engendre la pauvreté, l'exclusion et l'absence d'institutions qui elles même nourrissent les conflits, par la création d'un cercle vicieux.

Les facteurs économiques ne peuvent à eux seuls expliquer les phénomènes belliqueux. Néanmoins ils ont tous besoin d'être financés. Les économies d'Afrique de l'Ouest demeurent dominées par des logiques de rente. L'enrichissement résulté davantage de la spoliation de richesses que leur création. Les richesses naturelles permettant le financement des conflits qui est le nerf de la guerre tout en étant un des principaux enjeux. On peut ainsi différencier les guerres liées au pétrole comme dans le delta du Niger, au diamant comme en Côte d'Ivoire, en Guinée, au Liberia, en Sierra Leone, au contrôle de l'eau entre les riverains du fleuve Niger et du fleuve du Sénégal, des ressources agricoles comme le coton au Nord de la Côte d'Ivoire ou le café et cacao au Sud de la Côte d'Ivoire, au ressource forestière, ou des terres comme au nord du Mali.

Dans le delta du Niger au Nigeria, la guérilla et le mouvement séparatiste de Dokubo Asari défendant l'ethnie « Ijaw », bénéficie des rançons versées par les compagnies pétrolières et du siphonage des oléoducs[68] (100 000 barils par jours) sur fond de misère, de déficience perçue de l'État créant une absence d'allégeance à son égard[69]. Ces conflits apparaissent avec d'autant plus d'intensité que les ressources sont importantes telles que le pétrole et, ou facile à faire circuler comme le diamant et qu'il y a rareté tel que le cas de l'eau, les terres arables, les espaces d'immigration. La conflictualité est accentuée par le fait que face à la pression démographique et migratoire dans de nombreuses régions de l'Afrique de l'ouest.
Ces conflits se situent dans des contextes de défaillance des États, soit ils opposent des régions comme le Nord et le Sud de la Côte d'Ivoire, soit ils caractérisent des sociétés

---

[67] « *Il existent plusieurs types de violence contre les personnes : les violences contre soi (suicide) ou autrui (agression), les violences verbales ou corporelles ou sexuelles, symboliques (dépréciatives) ou matérielles (sur les biens ordinaires), rituelles ou impies, accidentelles ou délibérées, avouées ou inavouées, individuelles ou collectives, anomiques ou organisées, orgiaques ou instrumentales, meurtrières ou non meurtrières, armées ou non armées, privées ou publiques, permises (judiciaires) ou interdites (criminelles)* ». CUMIN David, *Histoire de la guerre*, Paris, Ellipses, 240 p.

[68] Un oléoduc est un tube de transport de pétrole

[69] Philippe Hugon, *Géopolitique de l'Afrique*, Paris, Armand Colin, 2006, 128 p.

décomposées ou implosées comme au Liberia et en Sierra Leone. La victoire pleine et entière peut ne pas être souhaitable car cela menaçait la partition des rentes entre belligérants qui sont en fait des chefs de guerre. Elle permet, en l'absence d'état de droit, de profiter d'octrois de long des routes ou de prébendes sur la contrebande ou les différents bakchich.
L'appauvrissement collectif de la société s'accompagne de l'établissement de rente au profil de certains dirigeants et groupes[70]. Ces conflits de captation de la part des gouvernements non légitimes ou d'oligopoles privés internationaux. Les guérillas, les rebelles ou les soldats perdus vivant de soutien de captation des ressources naturelles.
Il importe, ainsi de prendre en compte les obscurcissements entre les intérêts économiques des acteurs privés, des firmes et des réseaux et les intérêts des oligopoles bénéficiant du marché de la violence, contrôlant les rentes de manière officielle ou non et les forces politiques et militaires officielles ou parallèles.

Les conflits résultent d'un enchevêtrement de facteurs ayant chacun sa propre logique. Dans le cas de l'Afrique de l'Ouest, il y a réactualisation de tensions séculaires non résolues et qui sont instrumentalisées par les pouvoirs (population arabo-berbère contre négro-africaine, islam versus animisme et christianisme, facteurs nomades, agriculteurs, sédentaires, nomades (Mali, Niger), ancien razzieurs (Mauritanie), natifs versus créoles (Liberia et Sierra Leone)). Mais on note un changement d'échelle et d'intensité. Les conflits sont intra-nationaux tout en ayant une dimension régionale par le biais des États ou des milices se déversant des pays voisins. Ils découlaient d'une crise « identitaire » sur fond de dégradation institutionnelle et de fractionnement territorial. Ce qui faisait écho aux facteurs culturels et religieux « *vision manichéenne de Huntington* »[71], ou « conception matérialiste et utilitariste » qui bornent le religieux à une idéologie. Toutefois, les crises étaient issues des visions des appartenances ethniques ou culturelles « identitaires » et celles-ci étaient instrumentalisées généralement par le politique.
Les facteurs strictement militaires jouent un rôle important. Les États Ouest africains post coloniaux se caractérisent par la faiblesse des pouvoirs centraux, menant au quasi effondrement de leur institution telle que l'armée, la police, la gendarmerie ou la justice, eux-même sont faiblement connectés à des sociétés civiles peu affirmées. Les militaires sont souvent impayés, et presque toujours mal payés, exposés à la famine ou aux maladies,

---

[70] Dario Battistella, *Théories des relations internationales*, Paris, Presse de sciences Po, 2003, 721 p.

[71] Samuel Huntington, *Le Choc des Civilisations*, Paris, Odile Jacob, 1997. 545 p.

manque d'armement, prêts à se vendre pour le plus offrant. De ce fait, ils sont parfois ressentis par les populations comme étant plus une source d'insécurité que de sécurité.

Par ailleurs, on estimait à huit million le nombre d'armes circulant en Afrique de l'Ouest[72]. Elles ne sont pas utilisées pour promouvoir la sécurité mais au contraire pour des activités illicites. La moitié d'entre elles est aux mains de personnes privées. L'ex secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Annan a assimilé les armes légères à des armes de destruction massives[73]. Selon Amnesty Internationale « *la Chine apparaît comme l'un des exportateurs les plus importants, l'un des plus discret et des plus irresponsables*[74] ». Le commerce illégal représentait 20% du commerce global d'armes légères et il est en expansion. Ces armes sont si faciles à utiliser que même des enfants peuvent s'en servir. Dès lors, la prolifération - bien plus réelle en ce cas que celle concernant les armes de destruction massives - des armes légères encouragent le phénomène des enfants soldats. Le coût des armes avait baissé largement d'où nous avons trouvé dans certains pays de l'Afrique de l'Ouest des armes légères telles que l'AK-47 vendue à moins de 10 $ US[75]. Les mercenaires, les milices et les enfants soldats, jouaient un rôle croissant dans les guerres africaines (notamment au Liberia et en Sierra Leone). La violence armée devient un moyen plus efficace, que les autres, d'accéder aux ressources.
En absence d'emploi, de réinsertion et de formation des combattants, l'arrêt des conflits dans un espace voisin (cas du Liberia et de la Sierra Leone vers la Côte d'ivoire), les combattants réguliers et les forces de maintien de l'ordre sont souvent en déshérence et se développent les solrebs[76].

IL y a également des facteurs géopolitiques globaux dus à la fin de la Guerre Froide où les puissances s'étaient largement désengagées de l'Afrique devenue orpheline de la compétition Est-Ouest. Toutefois la tendance s'est inversée, on a assisté à une intervention de la Grande Bretagne en Sierra Leone[77], de la France en Côte d'Ivoire[78]. Il y a une présence

---

[72] Nations-Unies, *Les cause des conflits en Afrique*, New-York, juin 2006, 9 p.

[73] OCDE, *Situation politique de l'Afrique : Rapport Afrique de l'Ouest 2007-2008*, ibid., p. 7.

[74] Amnesty International, *Chine, des exportations d'armes extrêmement discrètes qui alimentent conflits et répression*, Lisbonne, publié le 11/06/2006, http://www.amnestyinternational.be/doc, Consulté le 04/03/2016.

[75] Mamadou Ali Barry, *Le commerce moderne des armes en Afrique* : données chiffrées, circuits et acteurs, Paris, L'harmattan, 208 p.

[76] Les Solrebs sont des soldats le jour et des rebelles la nuit : rapport d'Amnesty international en 2006

[77] Intervention en mai 2000 pour venir au secours de la mission de nations unies, dont cinq cents casques bleus

accrue des États Unis sous couvert de lutte contre le terrorisme et pour souci de sécuriser le gisement de pétrole du golfe de Guinée. L'Afrique, loin d'être marginale, redevient un enjeu international de première importance pour des raisons sécuritaires, énergétiques, migratoires et sanitaires. Les forces internationales africaines ou des Nations Unies sont devenues davantage présentes. La fin du conflit Est-Ouest s'est traduite par une apparition de conflits sans frontière, par des dynamiques de fractionnement et de fragmentation territoriale[79]. Plusieurs conflits ours-africains étaient liés à cette fragmentation de l'espace national sans contrôle d'un État fort et devenu un espace de jeux territorial entre réseaux transnationaux.

Sous-section 1 : La contestation des processus électoraux

Dans le domaine de consolidation de la gouvernance démocratique, les élections jouent un rôle important dans la consolidation de la paix. Ceci ne saurait désigner que la question de la bonne gouvernance et de l'état de droit peut se réduire à la seule analyse des processus électoraux. Le rôle très important de l'argent (nerf de la guerre) a partout nettement désavantagé les acteurs qui ne sont pas au pouvoir. La dénonciation des irrégularités ou des fraudes ont terni la crédibilité des résultats dans plusieurs pays voir leur rejet par la société civile. Par exemple au Togo l'élection de Faure Yassimbé en 2006 avait provoqué d'énormes troubles et semer le désordre et l'insécurité dans le pays. Ce fut le même cas en Côte d'ivoire en 2002 suite à une élection mal organisée et truquée. La préparation des élections donnait lieu à des modifications non consensuelles de la constitution dans certains pays, dans des conditions et sous des formes qui sont en contradiction avec les principes édictés par le Protocole Additionnel sur la Démocratie et la Bonne Gouvernance signé et ratifié par tous les États membres de la CEDEAO[80] : l'exemple togolais, ivoirien et guinéen étaient les plus frappant dans la région.

---

ont été pris en otage par les rebelles du Front révolutionnaire uni.

[78]Avec l'opération Lincorne, déployée en septembre 2002 pour assurer, d'abord, les ressortissants français après une tentative de coup d'état, et de contrôler, par la suite, le cessez-le-feu, puis de soutenir le déploiement d'une mission de la CEDEAO fin 2002, à laquelle succède rapidement une mission de l'ONU en 2003.

[79] Bertrand Badie., *La fin des territoires*, Paris, Fayard, 1995, 276 p.

[80] Protocole additionnel A/SP1/12/01 sur la démocratie et la bonne gouvernance (signé le 21 décembre 2001à Dakar) au protocole de gestion relatif au mécanisme de prévention, de gestion, de règlement des conflits, et de maintien de la paix et de la sécurité (signé le 10 décembre 1999 à Lomé).

Ces fractures au processus démocratique, dénoncés par la CEDEAO risquaient d'affecter la crédibilité du régime et cela démotivait la société civile, sans oublier que la région comptent une population très jeune dont la majorité n'avaient pas atteint l'âge du vote, et porteuse d'une importante demande sociale et politique, pourtant elle constitue l'espoir de toute la région.
Un État démocratique doit garantir le respect des droits politiques, à protéger les libertés de ses citoyennes et à réunir les conditions de la paix et du développement. A ce jour, plus que jamais, les pays du monde entier (à l'exception de certains) cherchent à se doter de régime pluraliste où les dirigeants sont élus au scrutin majoritaire pour un mandat bien défini et exercent leur autorité dans les limites de la loi. On a là une évolution très prometteuse qui fait bien augurer de l'avenir de l'Afrique, étant donné qu'en l'absence d'institutions authentiquement démocratique, la compétition des intérêts divergents risque le plus souvent d'être réglée par des conflits plutôt que par un compromis.

La démocratisation octroie à chaque individu la conviction d'être partie prenante à la vie socio-politique, économique et culturelle. Sa réputation ne saurait être surestimée, car ce n'est que quand le citoyen est convaincu de l'enjeu qui, est pour lui, l'avenir de la société où il vit que la paix durable et le développement viable à terme deviennent possibles. Il est essentiel de s'assurer que les Ouest africains sont bien représentés dans la vie politique de leur pays. En Afrique de l'ouest la démocratisation peut souvent s'appuyer initialement sur les structures autochtones constructives ainsi que sur des moyens traditionnels de n'exclure personne des décisions collectives. Des élections libres et transparentes dans la région reflètent l'émergence d'une nouvelle culture politique ce qui n'est pas le cas, malheureusement, actuellement.

Sous-section 2 : La violation des droits fondamentaux

Les relations rudes qui existent entre l'État et la société en Afrique de l'Ouest doivent beaucoup à l'héritage d'autoritarisme légué par l'administration coloniale. Cette dernière n'encourageait ni la représentation ni la participation populaire car la recherche d'une légitimité politique ne paraissait guère urgente. Le résultat a souvent été une fragmentation sociale et politique et une formation d'une société civile fragile et dépendante. Un certain nombre d'États africains, notamment Ouest-africains, ont continué à s'appuyer sur un régime politique centralisé et personnel, et certains ont également cédé à la corruption et à la tentation de prendre des décisions pluralistes dans la majorité de pays Ouest africains, il reste encore beaucoup à faire pour réunir les conditions dans lesquelles le citoyen se sent protéger, et cela

passe par l'épanouissement de la société civile et l'acquittement efficace (dans la transparence) des pouvoirs publiques de leur tâche, en suivant les mécanismes institutionnels adéquats et comptables à la démocratie.
Le respect des droits de l'Homme est un facteur dont un État montre l'attention qu'il attache à l'édification d'une société où tous puissent vivre librement. Nous saluons à cette occasion l'aval donné par le Conseil des ministres de l'Organisation de l'Unité Africaine à des propositions tendant à établir une cours africaine des droits de l'Homme et des peuples. Ainsi, il est nécessaire que tous les pays africains qui ne l'avaient pas encore fait à ratifier les instruments des Nations Unies et les instruments proprement africains relatifs aux droits de l'Homme, à intégrer d'urgence ces instruments dans leurs législations nationales et l'application effective de ces instruments.

Ce sont bien sur les actes des pouvoirs publics qui auront le plus de poids, mais ceux-ci peuvent également émettre d'importants signaux. L'un de ces-ci pourrait être l'élaboration d'un plan d'action national pour les droits de l'Homme, visant par exemple à accélérer la ratification des traités relatifs aux droits de l'Homme et leur application, examiner la législation nationale pour la modifier, éventuellement, de façon à ce que les droits de l'Homme soient adéquatement protégés, et organiser (à l'intention des magistrats, des officiers de police, des juristes et des administrateurs pénitentiaires) une formation relative aux droits de l'Homme. La création d'institutions nationales faisant autorité, indépendante et impartiale chargée de défendre les droits de l'Homme peut en soit constituer une importante mesure de confiance et devrait être compléter par le développement des associations locales de défense des droits de l'Homme. Le haut-commissaire aux droits de l'Homme est un acteur essentiel pour aider les gouvernements à adopter des plans d'actions nationaux pour la défense des droits de l'Homme, à créer des commissions qui veillent à ces droits et à appliquer les objectifs du pays concernant lesdits droits. L'instruction civique, organisée par les pouvoirs publics, les ONG, les médias ou par d'autres entités, est d'une grande importance et devrait permettre au citoyen de connaître ses droits civiques mais également lui expliquer ses devoirs civiques.

L'application équitable et impartiale de la loi est une condition indispensable de la protection des droits de l'Homme. Sa garantie suppose le respect de l'autonomie, de l'intégrité et de l'indépendance des tribunaux, et une application équitable et impartiale des lois par les services de la police et de la sécurité publique. S'ils constatent que des individus

ou des groupes, et notamment les agents de l'État peuvent agir en toute impunité et toute sanction, les citoyens vivront dans la crainte constante de l'arrestation et de la détention arbitraire. Si la loi est appliquée de façon sélective et particulièrement rigoureuse pour certains groupes seulement, elle devient la cause du ressentiment populaire et alimente elle-même la violence. Le renforcement de l'institution judiciaire est donc un moyen très important qui s'offre à la communauté internationale d'aider les pays africains à encourager la bonne gouvernance.

La corruption est un phénomène mondial grave. Elle a gravement entravé le développement de l'Afrique et celle de la région ouest-africaine où y a introduit de graves distorsions. Pour résoudre le problème de la corruption, il faut s'intéresser à la fois à celui qui verse de l'argent et à celui qui le touche. L'initiative prise, en 2008, par l'organisation de coopération et de développement économique (OCDE) de réduire les possibilités de corruption qui existent dans la passation des marchés publics financées au moins de l'aide peut être considérer comme salutaire, tout comme la signature de la convention sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales, aux termes de laquelle les moyens de la réprimer. Ce sont là des premières mesures importantes, mais beaucoup reste encore à faire. Les gouvernements africains en particulier Ouest africains doivent, sur cette question, être intransigeant, et faire de la lutte contre la corruption une authentique priorité. Ne pas faire serrait très coûteux, ressources perdues, investissements étrangers perdus, distorsion du mécanisme de décision, perte de confiance de l'opinion.

Rendre les femmes et les hommes égaux devant la loi en matière notamment de propriété, d'héritage et de divorce, est un droit qui se fait sentir de manière présente dans bien de pays de la région. L'égalité entre les citoyens (homme/femme) dans leur droit et leur devoir est impérative. Des mesures doivent être prises pour éliminer toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des petites filles.

Les obstacles institutionnels qui s'opposent à l'égalité des droits doivent être reconnus et levés, par le biais de vastes réformes. Investir dans les capacités des femmes et leur donner des moyens d'exercer leur droit de choisir est un moyen primordial et sûr de promouvoir le développement économique et social. Chose qui est déjà en application dans bien des pays d'Afrique de l'Ouest, tels que le Sénégal.

Les armes légères irrégulières en elles-mêmes ne sont jamais (même si elles peuvent inciter les individus à la guerre) la cause principale du conflit et la guerre. Dans la plupart des processus de paix dans la région ouest africaine, la question des armes clandestines étaient

débattue d'une manière inappropriée[81], si jamais on y fait attention. Voilà une des raisons, on pourrait dire que l'échec dû au manque de consultation entre les États-membres sur le problème des armes illicites avait continué à faire barrage aux initiatives de gestion de conflit et avait prolongé les conflits et les guerres dans la région. A la fin, il est absolument indispensable que le problème des armes légères clandestines soit discuté dans chaque processus de paix dans la sous-région Ouest africaine.

L'une des facteurs principaux des conflits à indiquer, qui n'est toujours pas signalé ou peut-être pas remarquée, c'est la violation des droits de l'Homme qui est due à la mauvaise gouvernance et des actes anticonstitutionnels. Ces violations des droits de l'Homme provoquent une forte augmentation de la pauvreté et une marginalisation d'une grande partie de la population, ce qui pousse certains groupes ethniques à revendiquer leur droit par la voix insurrectionnelle ou cherchent à préserver leur identité par tous les moyens.

[81]Kamenjou Jan, « La gestion des conflits en Afrique pour un développement durable une approche au développement fondée sur les droits humains », *Centre d'information et de recherche sur la sécurité*, 2002, p. 7.

Conclusion partielle

L'objectif de cette conclusion partielle est de démontrer les conséquences des crises de la zone CEDEAO sur les populations civiles et ses répercussions sur les pays voisins. À cet effet, l'Afrique de l'Ouest constitue la zone la plus pauvre du continent, à cela il faut ajouter l'instabilité socio-politique et socio-économique qui est les clés de voûte des crises qui ravagent la sous-région. Des crises qui touchent particulièrement les civils et provoquant la mort de milliers d'individus. Ainsi, les deux conflits libériens (1989-1997 et 1999-2003) de par leurs ampleurs, ont occasionné beaucoup de dégâts sur le plan humanitaire avec des nombreuses victimes (estimées à 150 000 pour la première guerre civile et cent cinquante mille (150 000) trois cent mille (300 000) pour la deuxième guerre civile)[82] et ont pris des dimensions sous-régionales avec parfois des tensions dans les États frontaliers, tels que la Guinée Conakry par exemple, dont les villages frontaliers avec le Liberia subissent régulièrement les assauts des combattants qui n'hésitent pas à y établir leurs bases. Selon une enquête d'Amnesty International publiée en 1995, « *les combattants de l'ULIMO*[83] *ont massacré en janvier 1995, vingt-huit civils lors d'une double attaque contre des villes situées du côté guinéen de la frontière* »[84]. Ce même groupe menait des attaques depuis la Sierra-Leone contre le National Patriotic Front of Liberia, dirigé par Charles Taylor.
Quant à la crise ivoirienne des années 2000, elle a fait plus de vingt mille (20 000) morts et plus de un million trois cent mille (1 300 000) déplacés,[85] dont les plus touchés ont été des communautés d'origines étrangères (ils sont tous des ressortissants des États voisins de la Côte-d'Ivoire).

La guerre civile sierra-léonaise de 2000 à 2003 - qui est la conséquence directe de celle de Liberia – est l'un des conflits les plus meurtriers avec la morts de plus de soixante-quinze mille (75 000) civils, plus d'un demi-million de personnes étaient réfugiées, et deux

---

[82] Human Rights Watch, *Youth, Poverty and Blood: The Lethal Legacy of West Africa's Regional Warriors*, New-York, mars 2008, 66 p.

[83] United Liberation Mouvement of Liberai for Deomcracy, groupe partisan du président Samuel DOE.

[84] Amnesty International, *Rapport annuel de 2000*, Londres, 25 p.

[85] Chaudio Gramizzi et autre., *La crise ivoirienne : De la tentative de coup d'état au gouvernement de réconciliation nationale*, Bruxelles, GRIP, 2003, p. 8.

millions déplacées, ce qui représente environ 44% de la population. À cela il faut noter qu'à peu près un million de personnes vivaient - jusqu'à la fin du conflit - dans des zones tenues par le Revolutionary United Front (RUF)[86]. Ce dernier amputait les mains de plusieurs milliers de personnes pour les empêcher d'aller travailler ou voter. De même, ils enlevaient des garçons pour les transformer en enfants soldats et les femmes (voir même des filles) transformaient à des esclaves sexuelles.

En Guinée-Conakry, des violences inter-ethniques se sont déclenchées en 1991, près de la frontière ivoirienne, et ont opposé deux ethnies du sud-est de la Guinée, les Guerzés (chrétiens ou animistes) et les Koniankés (musulmans). Aux combats à la machette et à l'arme à feu sont venus s'ajouter les incendies, pour brûler les maisons, les véhicules et les victimes elles-mêmes. Celles-ci plus de deux cent (200) morts des deux côtés[87]. De même le 28 septembre 2009 où les militaires ont transformé le meeting, organisé par le Forum des Forces Vives en Guinée, en bain de sang. Le bilan était de cent cinquante-sept (157) morts, dont plus de cent (100) femmes[88]. Ces dernières étaient aussi victimes des violences sexuelles de la part des militaires.

Ainsi, le constat est alarmant, car les civils sont les plus grandes victimes de ces crises qui sont identitaires, d'une part, et socio-politiques, d'autre part. Ainsi dans le contexte des bouleversements mondiaux de la fin du XXè siècle, l'école de Copenhague focalise ses analyses sur les menaces en tant qu'identités déstabilisatrices de l'identité du groupe. Celles-ci sont entre autre : l'uniformisation des cultures, les vagues massives des migrants ainsi que les fragmentations ethniques[89]. Cette typologie de menace fait, d'ailleurs, écho à l'hypothèse de Buzan[90] pour qui la principale menace de la sécurité sociétale provient des identités concurrentes qui rend impossible la production du groupe social du fait de la répression exercée contre lui, tels que les conflits que nous avons cités précédemment (Liberia, Sierra-

---

[86] « Sierra Leone : pour les femmes, la guerre est finie mais la violence continue », *afrik.com*, 27 novembre 2007, http://www.afrik.com/article13028.html, Consulté le 20/04/2016.

[87] « *Près de 200 morts dans des violences inter-ethniques en Guinée* », *Le Monde*, 25/07/1992, http://www.lemonde.fr/afrique /article/2013/07/17/des-violences-inter-ethniques-font-plus-de-50-morts-en-guinee_3449193_3212.html, Consulté le 20/42/2016.

[88] Human Rights Watch, *Guinée : Progrès dans l'enquête sur le massacre de manifestants*, 9.02.2012, http://www.hrw.org/fr/news/2012/02/09/guin-e-progr-s-dans-l-enqu-te-sur-le-massacre-de-manifestants, Consulté le 20.04.2016.

[89] Didier Biogo, « L'Europe de la sécurité intérieure. Penser autrement la sécurité », in Le Gloannec, A. M., (dir), *Entre Union et Nation. L'État en Europe*, Paris, Presse de science-po, 1998, p. 55-90.

[90] Barry *BUZAN, Peaple, State and Fear*. Ibid. p. 168.

Léon, Côte d'Ivoire et Guinée Conakry). Des États qui sont faibles économiquement, mais aussi politiquement, ce qui conduit généralement les crises à atteindre l'escalade d'où la thèse de Buzan qui estime que la création d'États plus forts (stables) est une condition sine qua non, à la fois, pour la sécurité nationale, pour la sécurité des individus et pour la sécurité internationale[91].

[91] Barry Buzan et autres, *Security : A new Framework for analysis*, Op. Cit, p.157.

Deuxième partie : Les techniques de règlement des conflits en Afrique de l'Ouest dans le cadre de la CEDEAO

Le traité de la CEDEAO (signé le 28 mai 1975 à Abuja) propose une boîte juridique adéquate de concertation et de négociation qui va permettre de préparer un ensemble de mécanismes relatifs au maintien de la paix, de la sécurité et au désarmement en Afrique de l'Ouest. En effet, deux textes faisant partie inclusive du traité avaient fixé le cadre et les règles désignés pour orienter les efforts en matière de promotion de la paix et de la sécurité dans la sous-région.

Pour cela, l'organisation sous régionale avait procédé à la mise en place des mécanismes de gestion des conflits, d'une part, et des perspectives de paix dans la sous-région, d'autre part.

Chapitre I : Les mécanismes de gestion des conflits de la CEDEAO

Le premier texte du mécanisme remontait, dans le cadre de la Communauté des États de l'Afrique de l'Ouest, à la signature d'un accord-cadre le 9 Juin 1997. Il est destiné à assurer la paix et la sécurité par la prévention des conflits, le règlement des différends par les moyens pacifiques et l'assistance militaire en cas de conflit : l'accord de non-agression et de l'assistance en matière de défense (ANAD), ainsi que le Protocole d'Assistance Mutuelle en matière de Défense (PAMD)[92], signé le 29 mai 1981 à Freetown et entré en vigueur en 1986.

Ainsi, nous allons voir d'un un premier temps, les mécanismes juridiques et institutionnels de gestion des conflits, et dans un second temps, le fonctionnement desdits mécanismes.

---

[92] Madeleine Odzolo Modo, « Fiche d'information de l'organisation: cedeao », *Réseau de recherche sur les opérations de paix*, 21/06/2010, http://www.operationspaix.net/2-fiche-d-information-de-l-organisation-cedeao.html, Consulté le 22/01/2016.

Section I : Les mécanismes juridiques et institutionnels de gestion des conflits

Ils sont composés essentiellement des instruments normatifs de gestion des conflits d'une part, et des mécanismes institutionnels de gestion des conflits, d'autre part.

Sous-section 1 : Les instruments normatifs de gestion des conflits

Le 22 avril 1978, un protocole de Non-agression avait permis d'étendre l'ANAD à la CEDEAO et l'idée d'un traité collectif avait conduit à la signature le 29 mai 1981, d'un protocole d'assistance mutuelle en matière de défense (PAMD). Ce texte visait à assurer la promotion de la confiance entre les États membres de la CEDEAO et à faciliter la réalisation de l'intégration économique et du développement. Selon l'article 1er du protocole de Non-agression de 1978, « *Les États membres s'engagent à ne pas recourir, dans leurs relations réciproques, à la menace ou à l'emploi de la force, ou à l'agression, soit de toute autre manière contraire aux chartes de l'ONU et de l'UA*[93] ». Ils s'engageaient en plus à ne pas commettre, encourager ou soutenir des actes de subversion et d'agression contre leur voisin et à empêcher que leur territoire ne soit utilisé par des étrangers pour commettre des actes d'hostilité évoqués ci-dessus, mais surtout à régler par des moyens pacifiques les différends qui pourraient surgir entre eux. D'autre part, les États s'engageaient à se prêter une assistance en cas d'agression ou de menace. Le protocole additionnel est signé le 20 décembre 1982 à Yamoussoukro (en Côte d'Ivoire), prévoyant la possibilité de constituer une force de paix pour contrôler une zone de délimitation des activités des forces armées en conflit.
Ainsi, les États membres s'engageaient à fixer leur besoin et nécessités ainsi qu'à mettre à la disposition des forces de paix les facilités et assistances demandées par l'accord. Ils doivent aussi échanger des informations de police et de sécurité en vue de mener des opérations ponctuelles de police ou de sécurité. Le protocole préconise par ailleurs la création d'une commission de règlement dès l'apparition d'un différend menaçant la paix dans la sous-région. Des divergences en son sein ont conduit à une mise en veille prématurée de l'Accord.

Signé le 29 mai 1981 à Freetown (en Sierra Leone) par certains États membres de la CEDEAO, il est rentré en vigueur en 1986 et vient compléter l'Accord de Non–Agression. En

---

[93] CEDEAO, *Protocole de non-agression*, Lagos, 22/04/1978, p. 3.

effet, le PAMD est un véritable accord de défense qui vise à organiser la sécurité et l'assistance entre les États de la sous-région en cas d'attaque, de menace d'agression ou de menace extérieure.

Par ce Traité de défense collective, les États membres s'engageaient à ne pas recourir à la force mais admettent qu'une menace armée ou « *une agression contre l'un des États constitue une menace ou une agression contre toute la Communauté*[94] ». Ils s'engagent ainsi à se prêter mutuellement aide et assistance en cas de conflit armé dans l'un des États soutenu de l'extérieur. Le Protocole envisage donc une action coordonnée pour la défense d'un État membre en cas d'agression extérieure d'une part, l'interposition par la création, en cas de conflit impliquant au moins un État de la communauté, d'une force commune d'interposition ou plus exactement d'unité d'intervention émanant des contingents des pays membres et qui constitueraient les Forces Armées Alliées de la Communauté (FAAC).

Le sommet de la CEDEAO de décembre 1999 (à Lomé au Bénin) a adopté un protocole pour la création d'un mécanisme pour la prévention, la gestion et la résolution des conflits, de la paix et la sécurité. Les organismes du mécanisme incluent : (1) l'Autorité ; (2) le secrétaire Exécutif ; (3) un conseil pour la médiation et la sécurité des dix États membres. Les dix membres en poste sont les Ministres des Affaires Étrangères des pays suivants : Burkina Faso, Sierra Leone, Niger, Guinée Conakry, Mali, Sénégal, Ghana, Liberia, Nigeria et le Togo.

Le conseil supervise les activités de chaque organisme :

- La commission pour la défense et la Sécurité ;
- Le conseil des anciens ;
- Le centre d'observation et de contrôle d'alerte précoce ;
- ECOMOG.

Première organisation régionale à se lancer, en 1990, dans des opérations de paix, la CEDEAO a élargi sa vocation d'intégration et de développement économique de la sous-région à la prévention et à la gestion collective des questions de sécurité. Consciente que l'accumulation et la prolifération des armes légères constituent une menace sérieuse à la paix et à la sécurité de la sous-région. Les membres de la CEDEAO ont déclaré, le 31 octobre 1998, un moratoire sur l'importation, l'exportation et la fabrication des armes légères en Afrique de l'Ouest à compter du 1re novembre 1998[95]. Dans le cadre du moratoire, les États

---

[94] Ibid.

[95] Berkol Ilhan, *La convention de la CEDEAO sur les armes légères et de petit calibre- Analyse et*

ouest africains s'abstiennent d'importer, d'exporter ou de fabriquer des armes. La mise en œuvre effective du moratoire s'appuie sur le Programme de Coordination et d'Assistance pour la Sécurité et le Développement (PCASED).

Le PCASED a été remplacé, le 6 juin 2006, par le projet ECOSAP (Projet de Contrôle des Armes légères de la CEDEAO) adopté en octobre 2004. Ce projet portant sur la mise en œuvre du moratoire et est chargé de contrôler la vente et le trafic d'armes de petit calibre, de renforcer les capacités des commissions nationales sur les armes légères et de fournir une aide technique au Secrétariat de la CEDEAO en la matière.

Mais l'instrument le plus crucial en vue d'organiser des structures et des processus de gestion collective des questions sous régionales reste sans doute le protocole relatif au Mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des conflits, de maintien de paix et de sécurité adopté le 10 décembre 1999 par les chefs d'États et de gouvernements de la CEDEAO.

Les objectifs visés par le Mécanisme sont :

- La prévention, la gestion et le règlement des conflits internes et interétatiques :
- Le renforcement de la coopération dans les domaines de la prévention, de l'alerte précoce, des opérations de maintien de paix, la lutte contre la criminalité transfrontalière, le terrorisme international, la prolifération des armes légères et les mines anti-personnelles ;
- Le maintien et la consolidation de la paix, de la sécurité et de la stabilité au sein de la Communauté.

La constitution et le déploiement, chaque fois que de besoin, d'une force civile et militaire pour maintenir ou rétablir la paix dans la sous-région.

Le Mécanisme est activé en cas d'agression armée contre un État membre, en cas de conflit interne susceptible de menacer gravement la sécurité de la sous-région, en cas d'atteinte grave au droit de l'Homme ou des renversements ou de tentative de renversement d'un gouvernement démocratiquement élu. Exemple de la Guinée-Conakry (avec le coup d'État de 2009 par Moussa Dadis Camara) par sa suspension de la CDEAEO.

Le mécanisme se compose notamment des organes s'y après :

- La conférence des chefs d'États et des gouvernements et la commission

---

recommandations pour un plan d'action, Bruxelles, Groupe de Recherche et d'Informations sur la Paix et la Sécurité (GRIP), 01/04/2007, p. 4.

exécutive.

- Le conseil de médiation et de sécurité du mécanisme. Ce conseil est créé pour prendre, au nom de la communauté, les mesures urgentes qui pourraient requérir les conflits. Le maintien de la paix et de la sécurité. Ils autorisent toutes les formes d'interventions de la communauté. Compris le déploiement des missions politiques et militaires. Il se compose de neuf États-membres dont sept élus par la conférence et les deux autres sont l'État qui exerce la présidence de l'organisation et son prédécesseur étant membre de Droit. Il peut délivrer au niveau des Ambassadeurs, des réunions des ministres des affaires étrangères, de la défense et de l'intérieur, aussi bien qu'au niveau de la réunion aux chefs d'États-membres du conseil.

Le Conseil de Sécurité et de Médiation du mécanisme a été créé à Monrovia en 2000, il est équivalent au Conseil de Sécurité des Nations Unis au sein de l'Organisation et fait de rencontre avec :

a) « Le comité des Ambassadeurs provenant des dix États membres élus du conseil se rencontrent chaque mois pour réviser les questions de paix et de sécurité.

b) Le Comité des Ministres des Affaires Étrangères, de la Défense, des Affaires intérieures et de la Sécurité se rencontre tous les trois (3) mois pour réviser la situation politique générale et la situation en matière de sécurité dans la sous-région.

a) *Les dix membres chefs d'États du Conseil de Médiation et de Sécurité se rencontrent au moins deux fois par an, ce Conseil a l'autorité de prendre les décisions finales pour les mesures politiques et mandats appropriés devant être pris en ce qui concerne les situations en considération avec une majorité des deux tiers des membres présents*[96] ».

L'autorisation d'intervention militaire pour le maintien de la paix, la prise de décision pour l'envoi des missions politiques, l'information des NU et de l'UA de la situation des interventions, sont entre autre les missions du Conseil. Mais les décisions de ce dernier restent tributaires de la volonté des Etats membres. En effet, le fonctionnalisme de David Mitrany cherche à remplacer les autorités étatiques par des autorités fonctionnelles[97]. À l'en croire, une association d'Etats, du type CEDEAO, est utile pour faciliter une action conjointe entre ses membres, mais a pour désavantage de ne pouvoir leur prescrire aucune action précise, et

[96] CEDEAO, *Profil Communauté Économique Des États de l'Afrique de l'Ouest*, Op. Cit., p. 8.

[97] Cornelia Navari, « David mitrany and International Functionalism », dans Wilson Peter, Long David (dir), *Thinkers of the twenty years' crisis. Interwar idealism reassessed*, Oxfod, Clarendon, 19985, p. 214-246.

encore moins de prendre des décisions de sa propre initiative.

Sous-section 2 : Les mécanismes institutionnels de gestion des conflits

La Société des Nation (ONU actuelle) est la première organisation mondiale qui a été créé pour gérer les conflits entre Etats et veiller à la paix et la stabilité de tous les Etats. Pour y arriver, elle a mis en place des mécanismes institutionnels chargés de régler les crises et les conflits internationaux. Donc toutes les organisations continentales ou régionales qui se sont créés après l'ONU, ont imité cette dernière dans la mise en place de leurs mécanismes. Ainsi, la CEDEAO ne fait pas d'exception à cela et dont ses mécanismes institutionnels de gestion des conflits se composent comme suite :

- Le Conseil de Défense : est un organe politique composé des ministres de la défense et des affaires étrangères des États membres et présidé par le président en exercice de la Conférence. Le Conseil de défense, assisté de la commission, supervise, en cas d'intervention armée et en liaison avec les autorités du ou des États concernés ; les points de l'ordre du jour relatifs aux questions de défense, et prépare, en cas de crise, une étude sur la situation, la stratégie à adopter et les moyens d'intervention à mettre en œuvre en cas d'intervention.
- La Commission de Défense : organe technique et opérationnel, composé du chef d'état-major des forces armées de chaque État membre, est chargé d'étudier tous les aspects techniques des problèmes de défense.

La conférence examine les problèmes généraux relatifs à la paix et à la sécurité de la communauté et est habilitée à décider de l'opportunité d'une action militaire. Elle nomme le commandant en chef des FAAC sur proposition du Conseil de défense. Le protocole d'Assistance Mutuelle constituait un grand pas en avant dans le cadre de cette structure qui a créé la première force d'interposition sous régionale en Afrique, l'ECOMOG, pour ramener la stabilité au Liberia (en 1990)[98].

La commission de défense et de sécurité : elle rassemble les chefs d'état-major généraux des armées, les responsables des ministres de l'intérieur et de sécurité, les experts des ministres des affaires étrangères et les responsables des matières inscrites à l'ordre du jour. Elle examine tous les aspectes technique et administratif et détermine les besoins en logistique dans le cadre des opérations de maintien de paix. Elle assiste le conseil de

[98] CEDEAO, *Profil Communauté Économique Des États de l'Afrique de l'Ouest*, Ibid, p. 10.

médiation et de sécurité dans la formulation du mandat de la force de maintien de paix et la détermination de la composition des contingents.

La Commission de Défense et de Sécurité a approuvé en juin 2004 la création d'une force africaine commune. La quatorzième réunion de la CDES qui s'est tenue à Lomé en Novembre 2005 a établis la feuille de route de la force en attente de la CEDEAO, prévoyant la mise sur pied d'un noyau dur de l'État-major en 2006, l'achèvement de groupement de la force opérationnelle en 2008 et la brigade principale opérationnelle en 2010. En Avril 2006, la force en attente avait été établie pour remplacer l'ECOMOG.

Informer, faciliter la médiation, les négociations et la réconciliation pour une prévention est une gestion efficace des conflits dans la sous-région. Le bureau du vice-président de la commission pour les affaires politiques, la défense et la sécurité coiffe le département des affaires politiques, affaires humanitaires, la défense, la sécurité et la gestion des missions et l'unité des plans.

La commission de la sécurité est composée des chefs d'État-major de la CEDEAO. Leurs fonctions sont d'examiner toutes les questions techniques et administratives destinées aux besoins logistiques pour les opérations de maintien de la paix. La commission donne son soutien au conseil de sécurité et de médiation dans les domaines suivants[99] :

- Formuler le mandat des forces pour le maintien de la paix ;
- Définir les termes de référence pour les forces ;
- Nommer le commandent des forces ;
- Déterminer la composition des contingents.

La commission de la défense et de la sécurité se réunit tous les trimestres et quand il est nécessaire. Elle examine également les rapports des centres d'observation et de contrôle et fait des recommandations au conseil de sécurité et de médiation.

Le conseil des sages est nommé par le président pour promouvoir une diplomatie de prévention dans la région. Ces personnalités éminentes sont choisies pour utiliser leur bon office et expérience pour servir le médiateur et pour faciliter le dialogue. Le premier conseil de sage a été inauguré à Niamey au Niger en Juillet 2001, parmi leur nombreux succès se trouve l'observation des élections en Gambie, en Sierra-Leone et au Togo. Ce conseil était constitué de trente-deux membres provenant des dix membres du conseil de sécurité et de

[99] CEDEAO, *Protocole relatif au mécanisme de prévention, de gestion, de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité*, Abuja, Décembre 1999. p 8.

médiation. Lors du sommet de Dakar en janvier 2003, le conseil des sages a été transformé en un organisme des 15 membres, constitué par un délégué provenant de chaque État-membre.
L'autorité des chefs d'États et de gouvernement est l'organe suprême de la communauté, elle est composée des chefs d'État et/ou de gouvernement des États membres. L'autorité a la responsabilité de donner les principes directeurs et le contrôle de la communauté ainsi que de prendre toutes les mesures afin de garantir le développement progressive et la réalisation des objectifs.
Cette autorité a plusieurs fonctions dont[100] : la définition de la politique générale et les principes directeurs de la communauté ; l'assurance et la coordination des politiques économiques, techniques, culturelles et sociales des État membres ; la supervision du fonctionnement des organismes de la communauté ainsi que le suivi de la mise en œuvre des objectifs de la communauté ; la préparation et l'adoption des règles de procédure ; la nomination du secrétaire exécutif dans le cadre du traité.
L'autorité se réunit au moins une fois par an en séance ordinaire. Une séance extraordinaire peut être organisée par le président de l'autorité ou à la demande d'un État membre pourvu qu'une telle demande soit soutenue par une simple majorité des États-membres. Un État membre élu par l'autorité, chaque année, remplit les fonctions du président.

Le conseil des ministres est composé du ministre responsable du fonctionnement et du développement de la communauté. Dans ses buts, et a moins stipulation contraire le traité ou un protocole, les fonctions du conseil sont les suivantes[101] :

- *« Formuler des recommandations à l'autorité sur les questions suivant à la réalisation des objectifs de la communauté ;*
- *Nommer tous les candidats autre que les sécréteurs exécutifs ;*
- *Émettre des directives pour les affaires concernant la coordination et l'harmonisation des politiques d'intégration économique ;*
- *Faire des recommandations à l'autorité par la nomination d'auditeurs externes ;*
- *Préparer et adopter les règles de procédure ;*
- *Adopter le règlement pour les employés et approuver les structures de l'organisation des institutions de la communauté ;*
- *Approuver les programmes de travail et les budgets de la communauté et de*

[100] CEDEAO, *Profil Communauté Économique Des États de l'Afrique de l'Ouest*, ibid., p. 3.

[101] Ibid, pp. 3-4.

ses instituts ;

- *Demander à la cours de justice de la communauté de donner un avis sur les questions légales quant nécessaire ;*
- *S'acquitter de toute autre tâche qui lui est déléguée par l'autorité* ».

Le Traité prévoit un tribunal (créé en 2000 à Abuja) de la communauté dont la composition et la compétence sont déterminées par la conférence des chefs d'États et de gouvernement. Le tribunal interprète les prévisions du traité et règle les disputes entre les États-membres qui lui sont différés.

Le président de la commission est responsable du bon fonctionnement de la communauté et de la mise en œuvre des décisions prises par l'autorité. Le siège est à Abuja au Nigeria. Le secrétaire exécutif est élu pour un mandat de quatre ans. Le président de la commission est assisté par quatre députés. Leurs fonctions sont[102] :

- Les affaires politiques, défenses et sécurités sous le département des affaires politiques.
- Intégration sous le département de l'agriculture et de l'environnement, le commerce et l'industrie, le développement humain et le centre d'information de la communauté.
- Harmonisation des politiques sous le département des politiques économiques et politiques, le commerce et les douanes.
- Administration et finance sous le département des administrations et des finances.

Ainsi, tous ces mécanismes institutionnels rentrent dans une optique « volontariste » pour la communauté en vue de régler les conflits. En effet, la CEDEAO est une personne morale, au sens juridique du terme, autrement-dit, qu'elle a la personnalité juridique internationale, en ce sens qu'elle possède la capacité juridique qui lui est nécessaire pour exercer ses fonctions et atteindre ses buts. Elle peut, par exemple, passer des accords internationaux et des contrats privés, acquérir ou aliéner des biens.

---

[102] CEDEAO, *Protocole relatif au mécanisme de prévention, de gestion, de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité*, Ibid, p. 10.

Section II : Le fonctionnement du mécanisme de la CEDEAO

Le centre d'observation et de contrôle est le cerveau du mécanisme d'alerte précoce de la CEDEAO avec quatre zones d'observation et de contrôle dans la sous-région. Il est dirigé par un Directeur général et un Directeur de programme responsable de l'analyse d'alerte précoce. La CEDEAO a signé un accord de siège avec le Bénin, au courant du mois de Mai 2001. Cet accord concerne l'établissement d'une zone d'observation à Cotonou dont le rôle serait d'identifier l'impossibilité de conflit au Bénin, au Niger et au Togo, ce serait la quatrième zone. Les autres sont à Banjul (en Gambie), à Monrovia (au Liberia) et à Ouagadougou (au Burkina Faso). Celle du Bénin devrait recueillir des informations sur les risques de disputes et les transmettre à l'observation centrale de la CEDEAO à Abuja au Nigeria pour mener à bien ces projets, elle envisagera par la suite les forces de maintien de paix pour la région Ouest Africaine.

Sous-section 1 : Les forces de maintien de paix de la CEDEAO

C'est lors de la guerre civile du Liberia que la CEDEAO a décidé de la création en 1990 de sa première force de maintien de paix connue sous le nom de l'ECOMOG (ECOWAS, Monitoring Group). Les forces de l'ECOMOG sont ainsi appelées « casques blancs » de l'ONU. Ce groupe intervient également dans les conflits armés en Sierra-Leone (1999-2002), en Guinée-Bissau (1998) et en Côte d'Ivoire (2002-2004)[103].

La force projetée n'est en aucun cas une force armée permanente mais les États s'engagent à mettre à la disposition de la communauté des unités nationales en cas d'intervention armée. Elle est susceptible d'être activée en cas de conflit armé entre deux ou plusieurs États-membres, en cas d'agression armée ou de menace d'agression extérieure ou en cas de conflit interne entretenu activement de l'extérieur.

L'intervention des Forces en Attente de la communauté (FAC) dans un conflit entre États membres n'interviendrait, en principe, qu'à la demande expresse d'une des parties, en principe seulement, car la communauté se réserve le droit d'intervenir de sa propre initiative si le conflit persiste et menace la sécurité de la sous-région. Dans tous les cas, l'intervention des FAC devrait être justifiée des territoires des États membres et ne se limiterait, en cas de

[103] Papa Samba Ndiaye, Ibid, p. 124.

conflit entre des membres, qu'à l'interposition entre les partis en conflit.

Un Système d'observation de la paix et de la sécurité sous régionale : il comporte, d'une part un centre d'observation et de suivi chargé de la collecte et du traitement des informations, d'autre part, quatre zones d'observation et de suivi dans la sous-région établies à Banjul, Ouagadougou, Monrovia et Cotonou. Chaque zone est dotée d'un bureau qui regroupe les données réunies dans chaque État et élabore un rapport qu'il transmet au centre d'Abuja[104].

Un groupe de contrôle de cessez-le-feu a été mis en place, l'ECOMOG est un organe composé de nombreuses dimensions « *civils et militaires en attente dans leurs pays d'origines, équipés, formés et prêts à être déployés dans leur délais*[105] ». Les États membres mettaient au profit de l'ECOMOG des unités dotées des moyens idoines pour la réalisation de ses missions qui sont[106] :

- « *Observation et suivi de la paix ;*
- *Maintien et rétablissement de la paix ;*
- *Action et appui aux actions humanitaires ;*
- *Application des sanctions ;*
- *Déploiement préventif ;*
- *Consolidation de la paix, désarmement et démobilisation ;*
- *Activité de police et notamment la lutte contre la fraude et le crime organisés* ».

Si le mécanisme de 1999 vient officialiser l'ECOMOG, la force Ouest Africaine a été établit en 1990 afin de mettre un terme à la guerre civile qui éclata au Liberia en 1989. Conformément aux dispositions du protocole de non-agression du 22 avril 1978, la CEDEAO a créé en 1990 un Comité Permanent de Médiation (CPM) chargé de réfléchir sur les moyens d'intervenir dans le conflit Libérien. Le CPM est compétent pour connaître des différends entre les États-membres et est ainsi chargé d'engager des procédures de médiation pour un règlement à l'amiable. Il est composé de cinq membres dont quatre désignés par la conférence

---

[104] CEDEAO, *Protocole relatif au mécanisme de prévention, de gestion, de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité*, ibid., p. 12.

[105] Massaer Diallo, *Paix et sécurité en Afrique de l'Ouest : La CEDEAO à l'épreuve des attentes régionales*, Institut d'études politiques et stratégiques, 2010 http://www.ieps-cipsao.org/index.php?option=com_content&view=article&id=95:paix-et-securite-en-afrique-de-louest--la-cedeao-a-l-epreuve-des-attentes-regionales&catid=36:actualites&Itemid=48, Consulté la 22/02/2016.

[106] Ibid.

des chefs d'État et de gouvernement et du président en exercice de la CEDEAO qui assure la présidence du comité.

Suite à l'échec de la médiation du CPM, la CEDEAO a décidé d'envoyer sur le terrain une force d'interposition chargée de restaurer l'ordre et maintenir la paix. Le premier sommet du commuté réuni à Banjul en Gambie le 6 et le 7 Août 1990 a ainsi créé l'ECOMOG chargé de faire rétablir la sécurité sous régionale et de sauver des vies humaines. Une force déployée dès son approbation en novembre 1990 par les chefs d'États et de gouvernement. Il en est sorti une force mal préparée, manque d'expérience, avec des difficultés d'organisation opérationnelle et fonctionnelle.

«Le mandat de la force a été étendu en 1997 à la Sierra Leone engouffrée dans une guerre civile depuis 1991, puis à la Guinée-Bissau en 1998. En janvier 2003, la mission de la CEDEAO, MIECI (ECOMICI), a été déployée en Côte d'Ivoire, à côté de la force française «Licorne» pour surveiller le cessez-le-feu conclu à Marcoussis le 24 juin 2003 »[107]. Pour appuyer la force de l'ECOMOG au Liberia, une nouvelle force a été envoyée par la CEDEAO le 04 Août 2003. Ces deux forces ont été intégrées, par la suite, dans les forces des Nations Unies déployées dès le 1er Octobre 2003.

Forte de ses expériences dans les opérations de maintien de paix, la CEDEAO approuva la création le 19 juin 2004 d'une nouvelle force de six mille cinq cent hommes qui pourrait être déployée immédiatement en cas de trouble dans un État membre. Elle devrait comprendre un contingent d'intervention rapide de mille cinq cent hommes, appelé Corps Expéditionnaire de la CEDEAO (CEC), et d'un groupe complémentaire de trois mille cinq cent hommes et enfin une force de réserve de mille cinq cent hommes. Elle serait opérationnelle en quatre-vingt-dix jours, et capable d'intervenir sous trente jours et autonome durant neuf jours. En 2008, un groupement interarmes (GTIA)[108] de deux mille sept cent soixante-dix hommes était envisagé. Ce dernier devrait être renforcé par trois mille sept cent trente hommes en 2010.

Dès janvier 2006, une force africaine en attente a été mise en place avec un programme de formation de cinq ans et la création en parallèle des deux dépôts pour les opérations de maintien de paix, l'un est logistique basé à Freetown au Liberia, et l'autre humanitaire dont le

---

[107] Réseau de recherche sur les opérations de paix, *Fiche d'information de l'organisation : CEDEAO*, 2011, http://www.operationspaix.net/2-fiche-d-information-de-l-organisation-cedeao.html, Consulté le 28/03/2016.

[108] Idem.

siège est implanté à Bamako au Mali.

En 1999 l'ECOMOG a été transformé à un groupe permanent dont le but n'est plus seulement l'intervention pour cessez-le-feu, mais aussi bâtir et consolider la paix à travers de désarmement, démobilisation des forces armées non régulières et des interventions humanitaires. Tout ceci a été facilité par ses expériences acquises au Liberia, en Sierra-Leone et en Guinée-Bissau. L'ECOMOG est devenue d'ailleurs le seul outil militaire de l'organisation capable d'être projeté rapidement pour maintenir la paix. Grâce à ses succès, elle a donné une nouvelle crédibilité à l'organisation ouest-africaine dont le but, au début de sa création, n'était pas militaire mais économique. Aujourd'hui, la CEDEAO est l'une des organisations sous régionales africaines la plus attractive en matière de maintien de la paix.

Mais l'efficacité de ses forces de maintien de paix souffre jusqu'ici du manque d'intégration des approches (francophones, anglophones). Il y a un problème de langue, de la communication, de la logistique et de la méthodologie opérationnelle qui représentent des limites à l'apprentissage. Mais ces obstacles sont, plus ou moins, surmontés par la force en attente de la communauté (FAC) qui prévoit une harmonisation des méthodes avec des procédures opérationnelles standardisées, les même pratiques, la même formation pour le maintien de la paix.

Sous-section 2 : Les opérations de maintien de paix de la CEDEAO

Les activités d'intervention de l'organisation ont commencé au Liberia en 1990 avec l'ECOMOG pour éviter le renversement du président Samuel Doe par le front patriotique du Liberia (NPFL) mené par Charles Taylor. Lorsque le président Doe a demandé l'aide de l'organisation, cette dernière allait être divisée suite à une divergence idéologique entre les Etats anglophones, menés par le Nigeria favorables à l'intervention, et les États francophones opposés à une intervention militaire en invoquant le concept de non-ingérence. Donc la première force d'intervention arrivée au Liberia le 24 août 1990 n'était composée que des militaires des pays anglophones et commandés par le Nigeria. Cette force a permis de mettre fin à la guerre et d'entamer un processus de négociation entre le président Doe et les rebelles et qui a vu la signature d'un accord de paix en août 1996 à Abuja. La force de l'ECOMOG a ainsi supervisé les élections, qui ont suivi les accords d'Abuja, du 19 juillet 1997 qui ont été remporté par Taylor chef des rebelles. Cela était considéré comme un premier succès pour la force ouest-africaine.

En 1991, un nouveau groupe rebelle qui s'est inspiré des atrocités et de la cruauté du

NPFL au Liberia, a été créé en Sierra-Leone par Foday Sankoh et dénommé le front révolutionnaire uni (RUF). C'est le début de la crise sierra léonaise et à travers un accord de défense en 1994 entre le Nigeria et la Sierra Leone, le mandat de l'ECOMOG s'est vu élargi par la CEDEAO au Sierra-Leone. Ainsi le siège de l'ECOMOG a été transféré de Monrovia à Freetown. Ici aussi la force de l'organisation a démontré ses compétences en imposant un cessez-le-feu le 24 mai 1998 entre le gouvernement et le RUF, ce qui a permis d'entamer des négociations qui se sont achevées par la conclusion d'un accord de paix le 7 juillet 1999 à Lomé. A ce moment, il était question de renforcer les troupes en augmentant la capacité jusqu'à quinze mille hommes, mais finalement elle a laissé la place à la mission d'assistance des Nations-Unies en Sierra Léone (UNAMSIL) qui s'est déployée juste après les accords de Lomé.

La Guinée-Bissau était la troisième intervention de la force ouest-africaine qui, en 1998, a connu une crise sans précédente entre une rébellion dirigée le chef des forces de brigade Ansoumane Mené et le président en exercice Joao Bernardo Vieira. Ce dernier avait sollicité l'aide de la CEDEAO d'où l'intervention de l'ECOMOG pour imposer un cessez-le-feu obtenu le 26 juillet 1998. Ledit cessez-le-feu avait pour but la signature d'un accord de paix le 1er novembre à Abuja, et a vu par la suite le retrait des forces mais ils restaient néanmoins six cent (600) membres pour superviser le contrôle des élections.

Le 14 septembre 2003, un coup d'État avait renversé le président Kumba Yala, la CEDEAO répliqua en menaçant la Guinée-Bissau d'expulsion de l'organisation aux termes du protocole sur la bonne gouvernance et la démocratie, et la déclaration de l'Organisation de l'Unité Africaine (actuelle Union Africaine) à Alger sur les changements anticonstitutionnels des gouvernements (en juillet 1999).

Le 3 mars 1998 à Yamoussoukro, en Côte d'ivoire, les ministres des affaires étrangères de la CEDEAO ont recommandé que l'ECOMOG devient officiellement responsable des opérations de maintien de la paix en Afrique de l'Ouest et ont tenté de donner une chaîne de commandement plus clair, vu les relations complexes entre la CEDEAO et l'ECOMOG. La décision de Yamoussoukro reflétait la divergence entre les États-membres mais démontrait également le rôle dominant du Nigeria au sein de l'ECOMOG, bien que la décision ait prévu le remplacement du commandement nigérian par un autre chef d'état-major.

Lors de la crise ivoirienne qui s'est déclenchée en 2002, l'organisation ouest-africaine s'est impliquée très tôt pour maintenir la paix dans le pays. Une réunion du conseil de médiation et de sécurité du mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement de la crise a eu lieu le

26 octobre 2002 et a permis de déployer des forces de l'Afrique de l'Ouest en Côte d'ivoire (ECOMICI) avec l'envoi d'environ mille quatre cent hommes en provenance du Ghana, du Togo, du Bénin, du Niger et du Sénégal sous les ordres du commandent en chef, major-général Abdoulaye Fall. Le Conseil de Sécurité des Nation Unies a voté, le 28 février 2004, une résolution pour intégrer les forces de l'organisation dans l'opération de maintien de la paix de l'ONU en Côte d'ivoire (UNOCI) pour un délai de douze mois. Lu but était de remplacer les quatre mille troupes françaises présentes dans le pays.

En 2003, des nouvelles crises se sont déclenchées au Liberia et qui ont amené la CEDEAO à mettre en place une dixième opération pour le maintien de la paix dans la région, après la signature du traité de paix conclu le 18 août 2003 la mission de la CEDEAO en Côte d'ivoire (ECOMICI) a envoyé environ mille quatre cent hommes provenant du Ghana, du Togo, du Bénin, du Niger et du Sénégal dirigés par le général de brigade Festus Okonkwo[109]. Dès le 1er octobre 2003, l'ECOMIL a été transformé en une force internationale de stabilisation suit à une décision du Conseil de Sécurité de l'ONU.

Ignorant totalement les règles de neutralité, les Etats membres de la CEDEAO se déstabilisent mutuellement en alimentant et soutenant des groupes ou mouvements armés[110]. Ils développent une rhétorique de l'intérêt national qui n'est que l'intérêt de quelques individus qui contrôlent l'appareil étatique. Ces élites se lancent parfois dans des défis de jeux de puissances qui nuisent à la CEDEAO dans scs actions sécuritaires. Du Libéria à la Sierra Léon en passant par la Guinée Bissau, le Sénégal ou la Côte d'Ivoire, les conflits dans un Etat ont toujours eu des ramifications dans les Etats voisins où les rebelles trouvent soutiens, appuis et réconforts. Or, l'efficacité de l'intervention de la CEDEAO dans un conflit en Afrique de l'Ouest dépend en grande partie du degré de coopération qu'elle sera en d'obtenir des parties en conflit. Cette condition ne pourra à son tour être rencontrée que si l'organisation internationale intervenante adopte un comportement de stricte neutralité et est reconnue comme imprtiale par lesdites parties. Dans les conflits qui ont ensanglanté la sous-région ouest-africaine, chaque pays a essayé de déstabiliser son voisin ou à apporter son soutien à un groupe rebelle au nom de la défense de l'intérêt national.

---

[109] CEDEAO, *Profil Communauté Économique Des États de l'Afrique de l'Ouest*, Ibid, p. 12.

[110] Jean Pictet, *Les principes fondamentaux de la Croix Rouge proclamés par la XXe conférence internationale de la croix rouge*, Genève, Institut Henry Dumant, 1979, p. 48.

Chapitre II : Les perspectives de paix en Afrique de l'Ouest

À la suite de ses succès sur le terrain et grâce à son expérience, l'Union Africaine a sollicité l'organisation ouest-africaine de mettre en place une Force en Attente de la Communauté (FAC), composée de six mille cinq cent (10 500) hommes et aura pour but la consolidation de la paix.

L'objectif de l'UA était de disposer d'une force dans chaque sous-région à l'horizon 2010. C'est ainsi que la CEDEAO a décidé de former un groupement interarmes (GTIA) de deux mille sept cent soixante-dix hommes, un véritable réservoir de force permettant d'approuver son engagement aux besoins sécuritaires de la sous-région.

Ce GTIA est composé d' « *un état-major permanent à Abuja (Nigeria) commandé par Bg Gén Lai du Nigeria, un bataillon ouest sous commandement sénégalais, un bataillon est sous commandement nigérian, un bataillon logistique sous commandement malien et trois mille sept cent trente hommes viendront compléter ce GETIA en 2010*[111] ».

Ainsi, les perspectives de paix en Afrique de l'Ouest sont caractérisées d'une part par une gestion précoce des crises prônée par la théorie du « verre d'eau », et d'autre part, par un développement socio-économique.

Section I : La théorie du « verre d'eau » comme facteur de paix et de sécurité en Afrique de l'Ouest

Une crise est une situation d'instabilité dans un pays donné susceptible de se propager vers ses voisins et de les déstabiliser à leur tour. Ainsi, la théorie du « verre d'eau » est une théorie réactionnaire. Une crise dont la gestion est prise très rapidement avec efficacité, a moins de chance à se propager.

En raison de la tenue de plusieurs élections en 2007, l'organisation sous régionale a été très sollicité pour superviser les élections et prévenir toute crise qui peut en découler

[111] Jean-Jacques Konandie, *Quel rôle la force en attente de la cedeao peut-elle jouer au Mali ?*, Réseau de recherche sur les opérations de paix, 23/01/3013, http://www.operationspaix.net/83-dossier-du-rop-quel-role-la-force-en-attente-de-la-cedeao-peut-elle-jouer-au-mali-.html, Consulté le 12/05/2016.

conformément au protocole de 1999[112], car elle est garante aussi d'une fonction de maintien de paix à travers ses forces.

Un dispositif d'alerte précoce a été mis en place en 2007 pour compléter son instrument initial de prévention des crises, elle s'attelait à opérationnaliser et à associer la société civile dans son fonctionnement et sa mise en œuvre.

Diplomatie préventive, demeurée dynamiquement impliquée dans la gestion de la crise ivoirienne, elle s'était aussi engagée dans un processus de consolidation de la paix, l'organisation ouest-africaine s'est également investie dans l'arbitrage préventive dans toute la sous-région. Blaise Compaoré, président de l'organisation en 2007, avait joué en Côte d'Ivoire un rôle salué par toute la communauté internationale grâce à sa médiation pour faciliter la signature d'un accord historique entre les différents acteurs politiques ivoiriens. La mise en œuvre progressive dudit accord s'est manifestée notamment par l'unification administrative du pays, la nomination de Guillaume Soro à la tête du nouveau gouvernement était facilitée par le processus de désarmement, démobilisation et réinsertion professionnelle de tous les combattants.[113]

Pour prévenir toute crise, l'organisation a envoyé des émissaires de bons offices dans plusieurs États sous tensions conjoncturelles liées aux élections (Sénégal, Nigeria) ou à des crises violentes (Guinée-Bissau, Guinée). Cette diplomatie préventive est assurée par de personnel expérimenté tel que le Conseil de Médiation et/ou des anciens chefs d'États de la région reconnus par leur bonne gouvernance.

L'année 2007 a coïncidé avec plusieurs élections d'où la CEDEAO a mis à l'épreuve ses instruments de prévention et de régulation politique notamment le Protocole sur la démocratie et la bonne gouvernance adoptée en décembre 2001[114] par les États membres. L'organisation a un droit de regard consenti par les États membres en ce qui concerne le respect des règles de la démocratie, de la bonne gouvernance et de l'État de droit. Elle est habilitée non-seulement à condamner les actes anticonstitutionnels dans les pays membres régis par les protocoles de 1999 et 2001. Malgré la révélation des insuffisances, la CEDEAO s'était impliquée dans les processus électoraux avec efficacité dans le cadre de la

---

[112] CEDEAO, *Protocole au Mécanisme de prévention de gestion et de règlement des conflits de Maintien de la Paix et de la sécurité*, signé à Lomé en Décembre 1999. 32 p.

[113] OECD, *Situation politique en 2007, Rapport Afrique de l'Ouest 2007-2008*, Ibid., p. 9.

[114] Signé le 21 décembre 2001 à Dakar.

consolidation de la démocratie. Les commissions nationales indépendantes, une des questions sensibles, ont été en 2007 sous la supervision de l'organisation, car leur impartialité était souvent remise en cause dans bien de pays. Ce qui pourrait engendrer une contestation des résultats ou entraîner une crise mettant en péril la démocratie et l'état de droit.

« *Afin de renforcer leur poids et leur indépendance la CEDEAO a entrepris un processus de consultation réunissant l'ensemble des représentants des quinze (15) pays membres pour les mettre en réseau. Cela doit aboutir, à terme, à une harmonisation des procédures et règles de ces commissions dans le respect des principes inscrits dans les instruments de gouvernance de la région et sans préjudice pour les législations nationales*[115] ».

La transformation du Moratoire sur les armes légères singé en 1998 en une convention sur les armes légères et de petit calibre, était une nouvelle étape en avant vers la prévention des crises et cela a été facilité par la société civile de la sous-région qui a sollicité la CEDEAO à revoir ledit Moratoire. Il a fallu huit[116] signatures pour qu'elle entre en vigueur, ce qui n'était pas acquise, donc la CEDEAO a demandé que les dispositions du Moratoire restent en vigueur jusqu'à la ratification de la convention.

Mais dans une perspective réaliste, la CEDEAO est victime de la défense de l'intérêt national par ses Etats membres au profit de l'intérêt communautaire. Ces derniers n'hésitent pas à court-circuiter l'organisation en se lançant dans des défis de puissance et des jeux de pouvoir. Ainsi, s'ils souhaitent que cette intégration marche, il faut que les Etats-membres se plient sous l'autorité de la communauté en privilégiant l'intérêt commun à l'intérêt national. Seulement étant un sujet dérivé des Etats, le CEDEAO souffre de la souveraineté ses Etats membres. En effet, la souveraineté est comme le souligne Charles Chaumont : « *le pouvoir exclusif, reconnu à un Etat dans les relations internationales, d'exprimer juridiquement l'existence et le besoin de conservation d'une nation et d'exercer un certain nombre de compétences qui permettent, en ce qui le concerne, l'établissement et le maintien de ses membres.*[117] ». Ce principe cardinal qu'est la souveraineté constitue aussi une faiblesse pour la CEDEAO, car elle ne peut aller à l'encontre de celui-ci. Autrement-dit, le CEDEAO est une organisation internationale intergouvernementale de coopération contrairement à l'Union Européenne, par exemple, qui est une organisation internationale d'intégration et qui dans des

---

[115] OCDE, *Situation politique en 2007*, Rapport Afrique de l'Ouest 2007-2008, ibid., p. 12.

[116] En septembre 2008, le Burkina, la Gambie, le Mal, le Niger, la Sierra Leone et le Sénégal l'avaient ratifiée. Le processus d'adoption par l'Assemblée nationale était avancé au Togo, en Guinée et au Liberia avant la signature des présidents. La convention devait être adoptée à la fin de l'année 2008.

[117] Charles Chaumont, *L'organisation des Nations Unies*, Paris, PUF, 1997, p. 53.

domaines précis comme la concurrence, le commerce, les transports, l'agriculture, peut imposer sa volonté aux Etats membres et sa Commission qui est un organe technique pour prendre des sanctions. Ce qui n'est pas le cas de la CEDEAO où c'est la conférence des chefs d'Etats et de gouvernement, organe politique par excellence qui sévit en cas de manquement aux engagements communautaires. La CEDEAO repose donc sur le principe volontariste et essaie de ménager la coordination des politiques nationales dans les secteurs agricoles, industriels, les transports, les ressources naturelles, etc.
Ainsi, dans les diverses institutions de la CEDEAO, les décisions sont prises par les représentants des Etats membres. Le jeu politique entre alors en scène. Mais les agents par leurs décisions peuvent aussi affecter la structure. En effet, l'agent est aussi en mesure de fournir une explication du comportement qu'il a adopté dans une circonstance donnée. Il est aussi en mesure de s'adapter à une situation et de modifier son comportement en conséquence. Il peut donc y avoir une constitution mutuelle des comportements entre agents et structures, dans notre cas d'espèce entre les fonctionnaires, la CEDEAO et les Etats membres de l'organisation[118].

Sous-section 1 : Le développement d'échanges des informations

Selon les néo-libéraux tels que Kehoane, les États, malgré leurs intérêts égoïstes et rationnels, cela ne les empêchent pas d'avoir des intérêts communs à partager. En ce qui concerne l'organisation ouest-africaine, il était question d'un nouveau projet commun à savoir la mise en œuvre des postes de commandement, c'est l'idée de l'exercice « JIGUI[119] » en 2008. C'est une appellation nominaliste, car les postes de commandement sont créés sans un réel déploiement de troupes, ces dernières seront regroupées dans lesdits postes seulement en cas d'urgence telle qu'une mission de maintien de la paix. Ces troupes seront composées des forces militaires mais aussi des civiles, c'est le concept de la « civilinialisation », en incluant les civils dans les opérations de maintien de la paix.

La crise de la Côte d'Ivoire a pourtant révélé une petite passerelle dans ce dispositif formé via le groupe Afrique. Ce comité des États membres qui gérait le Fonds européen de

[118] Alexander Wendt, « The agent-structure problem in international relations », *International Organization*, vol. 41, n° 3, 1987, p. 359.

[119] Signifie « ESPOIR » en Bambara, une des langues nationales (c'est la langue vernaculaire) de la République du Mali.

développement et qui a pour base juridique les accords de Cotonou (Bénin)[120]. Ce comité a souvent joué au fil des années un rôle de suppléance politique au conseil, ou comme nous l'avons vu, les acteurs manifestent peu d'intérêt pour l'Afrique. Il a ainsi pu donner son feu vert à certaines propositions de la commission visant à établir un programme de sortie de crise et comprenant des négociations et une démobilisation des forces armées.

On notera ainsi en particulier la Délégation à Abidjan qui, jouant avec un personnel très réduit, a su suivre une ligne très politique en faveur de la résolution de la crise. Le groupe Afrique avait financé la gestion administrative et comptable de la force de maintien de la paix en Côte d'Ivoire, il s'agissait donc des moyens civils mis à la disposition des moyens militaires de la CEDEAO. Il est donc clair que la coopération entre les États dans le domaine de la sécurité d'une part et la Commission d'autre part doit se fait à l'initiative présentée en termes propres à l'aide au développement. En d'autres termes pour séduire la Commission au point de l'enrôler dans une opération militaire il faudra maîtriser le langage de la bonne gouvernance et de la prévention des conflits.

Pour comprendre les possibilités nouvelles qu'offrirait la synergie entre ces deux types d'acteurs dans le domaine de la gestion de crise, il importe de voir les faits à travers un double prisme.

Il faut en effet tenir compte :

- des mandants juridiques de l'Union Européenne dans le cadre des orientations prises par les États membres ;
- des objectifs de la Commission dans un domaine nouveau pour la gestion des crises.

La concrétisation de ces actions a été possible grâce à un effort important en termes de formation. Ainsi, l'organisation ouest-africaine a établi un protocole particulier avec trois écoles qui sont les trois centres d'excellence :

« - Le National Défense Collège d'Abuja au niveau stratégique ;

- Le Centre Kofi Annan à Acra au niveau opératif ;

- L'École de maintien de la paix à Bamako au niveau tactique.

Par ailleurs à l'école nationale il existe 14 Écoles à Vocation Régionale (ou ENVR) ouvertes aux pays membres de la CEDEAO et aux autres pays africains. Ces écoles permettent une mutualisation des formations, avec le soutien de la France principalement, les 14 ENVR et les

[120] Singé en 2000 entre l'Union Européenne (UE) et les pays Afrique-Caraïbe-Pacifique (ACP), ce sont des accords commerciaux visant à développer le libre-échange entre les deux.

3 centres d'excellence de la CEDEAO »[121].

L'un des succès de cette intégration est l'École de Maintien de la Paix Alioune Blondin Beye de Bamako, sa mission est de contribuer « *au renforcement des capacités des États africains en matière de soutien à la paix et prioritairement de la force en attente de la CEDEAO* »[122]. Elle forme chaque année une trentaine de stages de formation bilingues (français et anglais) au profit de plus de sept cent stagiaires africains de quarante pays d'Afrique.

Le militaire, la police et le civile de la force africaine en attente étaient les trois composantes de sa formation. Cette dernière incluait aussi des stages : « *officier d'état-major, observateur militaire, police, démobilisation, désarmement, réintégration, logistique, coordination civile et militaire, et consolidation de la paix*[123] ». L'école est dotée de la personnalité morale et dispose de l'autonomie financière. Elle fonctionne grâce au concours *« humaine et financier de onze pays : Allemagne, Argentine, Canada, Danemark États-Unis, France, Japon, Mali, Pays-Bas, Royaume-Uni et Suisse »*[124]. L'objectif essentiel de l'école est la formation pour des opérations de soutien de la paix, pour cela, elle a signé un partenariat avec : le Centre Pearson pour la Paix (Canada) et le Centre de Politique de Sécurité de Genève (Suisse), ce qui lui permet de développer ses capacités de formation. Certes qu'elle est symbolique, car elle est la seule de la sous-région, mais elle n'a réalisé aucun résultat encourageant dans le domaine de la consolidation dc la paix qui cst son objectif premier.

Cette coopération interétatique a permis de dépasser les divergences idéologiques ou égoïstes pour rentrer dans une logique « libérale » pour protéger leur intérêt commun. En effet, en se basant sur la définition d'organisations internationales, comme celle de Michel Virally pour qui c'est « [...] *une association d'Etats, établie par accord entre ses membres et dotée d'un appareil permanent d'organes assurant leur coopération dans la poursuite des objectifs d'intérêt commun qui les ont déterminés à s'associer.*[125] ». La CEDEAO corrobore parfaitement avec cette définition, car c'est une institution qui est composée de quinze Etats membres qui poursuivent un intérêt commun, la réalisation de l'intégration économique des pays membres.

---

[121] ECOWAS, *Action de la CEDEAO*, Mai 2008, p. 3. http://fr.slideshare.net/guest30c400/ecowas-esf, Consulté le 09/04/2016.

[122]ECOWAS, *Action de la CEDEAO*, Op. Cit., p 5.

[123] Idem.

[124] Ibid.

[125] Michel Virally, *L'organisation mondiale*, Paris, Armand Colin, 1995, p. 12.

Sous-section 2 : La libre circulation des biens et des personnes

La théorie de la paix par le commerce qui trouve ses racines chez les libéraux tels que Lock qui donnait une importance particulière à la propriété privée, ou Adam Smith pour qui les individus doivent être libres et égaux devant le marché. C'est une théorie selon laquelle le commerce et le libre-échange crée un environnement de paix entre les États mais aussi accroîtrait le bien-être et la propriété[126]. Nous trouvons cette théorie aussi chez Kant et Montesquieu qui avaient déjà vanté les mérites et les bienfaits du commerce.

Cette théorie de la paix par le commerce peut être appliquée dans le cadre de la coopération économique qui était l'objectif premier de la CEDEAO lors de sa création en 1978. Ainsi, l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO et Mauritanie) négociait, depuis 2000, un partenariat économique avec l'Union Européenne qui, à défaut, peut conduire à des mesures pour les pays membres de l'accord (PMA) ou un SPG (système de préférence Généralisé) amélioré pour les non PMA[127]. Elle nouait des relations commerciales croissantes avec les États-Unis notamment dans le cadre de l'AGOA (African Growth and Opportunity Act), la Chine et l'Inde. Une politique de sécurité et de paix devait évidement intégrée les effets de la libéralisation commerciale et des nouveaux partenariats notamment avec la Chine.

L'intégration régionale sous ses formes institutionnelles est un processus essentiel de réconciliation, de création d'interdépendances, et de dépassement de la conflictualité en Afrique de l'ouest, et cela met en œuvre un processus d'intégration régionale notamment en élargissant l'union douanière de l'UEMOA à l'ensemble de la CEDEAO. On observe toutefois de très nombreux obstacles à ce processus. Ceux-ci sont liés aux faibles capacités institutionnelles aux intérêts nationaux à court terme aux difficultés financières. Les appuis des APE entre l'UE et la CEDEAO peuvent renforcer ce processus. Les zones frontalières jouent un rôle essentiel du fait du tissu économique, du rôle des émigrés ou des réfugiés et peuvent à des niveaux locaux constituer des territoires ou se mettent en œuvre des projets de développement et des sécurités transfrontalières.

L'Afrique de l'Ouest connaissait une très forte croissance démographique avec plus de deux

---

[126] Dario Battistella, *Théorie des relations internationales*, Op. Cit., p. 179-212.

[127] Réseau Des Organisations Paysannes et Des Producteurs Agricoles de l'Afrique de l'Ouest, *La négociation de l'accord de partenariat économique entre l'Afrique de l'ouest et l'union européenne : Processus et enjeux pour l'agriculture régionale*, Niamey, 10/11/2006, 16 p.

cent soixante-dix millions d'habitants en 2009, sa population devrait atteindre quatre cent trente millions en 2025. La croissance de la population rurale prévisible serait de 1%[128] alors que la sous-région continuera de s'urbaniser avec le développement des mégapoles telles que Lagos, Abidjan ou Dakar. On peut prévoir une pression migratoire interne des espaces peuplés de pauvres (ceintures forestières, montagnes paléo-nigritiques et soudano-sahéliennes) vers les zones forestières et côtières à plus forte capacité d'absorption. En même temps les mouvements naturels de populations essentiels à la prévention des conflits se heurteront aux politiques nationales ou régionales et aux oppositions entre « allogènes » et « autochtones». La réglementation du flux migratoire est centrale pour le maintien de la paix et la réduction de la conflictualité.

Les pressions migratoires internationales étaient très fortes dans les années suivant la fin du conflit Est-Ouest (connu sous l'expression guerre froide), du fait des déséquilibres démographico-économique Nord/Sud et des écarts croissants en termes de revenus[129]. Elles se heurtaient à des politiques nationales. Les risques de balkanisation et de nationalisme peuvent freiner les migrations internes et favoriser les migrations internationales. Face aux migrations contrôlées au nord on observe le rôle des deux grandes zones de départ : la moyenne vallée du Sénégal et la Mauritanie[130]. Les factures qui poussent vers le départ (famine, manque d'emploi, violation des droits de l'Homme et des menaces de mort) jouaient également. On observe une courbe en cloche entre migrations internationales et revenus locaux du fait de coût de la migration. La migration n'apparaît qu'au-delà d'un certain revenu et se réduit au-delà d'un niveau élevé dans le pays de départ. Les Opérations de co-développement ont ainsi, paradoxalement, souvent pour effet de favoriser la pression migratoire plutôt que de la freiner. Ainsi, cette idée de la libre circulation des personnes et des biens favorisent l'hypothèse selon laquelle : à travers le passage des marchandises, on laisse passer les marchands. Ces derniers vont rencontrer d'autres marchands avec lesquels ils vont échanger d'activités commerciales voir sociales. Cela va faire naître l'amitié entre les personnes de différentes nationalités et favoriser, ainsi, la paix, gage de ce libre d'échange qui, à son tour, gage du développement socio-économique.

---

[128] Bureau des Nations-Unies pour l'Afrique de l'Ouest, *Environnement sécuritaire en Afrique de l'Ouest*, Dakar, mars 2007, 18 p.

[129] BOUTOUL Gaston, *Le phénomène guerre*, Paris, Payot&rivages, 2006, 380 p.

[130] Grdr Migration-Citoyenneté-Développement, *La moyenne vallée du fleuve Sénégal, centres et périphéries : Mali, Mauritanie, Sénégal*, Dakar, Décembre 2014, 80 p.

Section II : Le développement socio-économique comme facteur de stabilité en Afrique de l'Ouest

Dans la mesure où les facteurs de conflictualité sont enchevêtrés, les politiques de sécurité ne peuvent être dissociées des actions de développement et des diverses mesures de réformes notamment commerciales mises en œuvre au sein de l'Afrique de l'Ouest. Une coordination entre ces différents domaines est évidemment centrée.

Malgré les épidémies, la pauvreté, la malnutrition et la conflictualité qui continuent de marquer plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest, la reprise de la croissance économique y est toutefois notable depuis le début du XXIème siècle. « *En 2005 et 2006, les économies africaines ont maintenu un taux de croissance supérieur à 5 %*[131] ». Cette sérénité découlait de la réunion de divers facteurs extérieurs : « *l'expansion mondiale, la hausse significative de l'aide publique au développement, la réduction de la dette dans le cadre des PPTE (Pays pauvres très endettés)*[132] ». Celle-ci a eu des effets notables dans des pays ayant atteint le point d'achèvement tel que le Sénégal. Les facteurs climatiques ont été plutôt avantageux, malgré la sécheresse au Sahel, également touché par l'invasion de criquets pèlerins. Mais c'est surtout la forte tension sur les prix des matières premières minérales et des hydrocarbures, liée notamment à la demande chinoise, qui tire la croissance Ouest africaine.

La croissance économique de l'Afrique de l'Ouest est toutefois contrastée et conduit à une Afrique à deux vitesses entre les pays pétroliers et miniers et certains pays agricoles subissant des bas cours des produits agricoles exportés et l'augmentation de la facture pétrolière. La croissance globalement positive n'est pas un signe notable de développement durable. Les produits pétroliers et miniers qui dépendent de la croissance sont également des facteurs de corruption, d'inégalités voir de conflits. Il reste à l'Afrique de passer d'une économie de rentes à des économies d'accumulation et de progrès de productivité et à mettre en place des mécanismes de gestion transparente de la rente pétrolière. Les conflits conduisent à une destruction ou une dévalidation du capital physique (infrastructure, équipements), du capital humain et du capital social reposant sur la confiance, les règles ou les réseaux de relations. Les comparaisons internationales montrent que les guerres (de sept ans en moyenne) font chuter le revenu par tête de 15%, amputent de 2 points le taux de croissance et conduisent à

---

[131] Philippe Hugon, « Le pétrole est-il une chance pour l'Afrique ? », *Alternatives économiques,* n°. 250, 2006, p. 66. www.cairn.info/magazine-alternatives-economiques-2006-9-page-66.htm, Consulté le 10/04/2016.

[132] Idem,

une fuite des capitaux frappant en moyenne 20% des actifs contre 9%[133] en fuite. Cela conduit à une lente reprise de la confiance et aboutit souvent à une reprise de la conflictualité d'où des trappes à conflit caractérisée par des cercles vicieux de pauvreté, engendreront l'insécurité qui rétroagit sur la pauvreté.

Sous-section1 : La croissance et la réduction de la pauvreté

Comme l'a fait remarquer le rapport de la Commission pour l'Afrique des Nations-Unies « *Il est essentiel d'investir dans le développement, la croissance et la création d'emplois, y compris par le biais de politiques commerciales plus équitables, pour réduire les conflits violents en Afrique*[134] ». D'après les études, « *doubler la revenue par habitant réduit à peu près de moitié le risque de rébellion et chaque point de pourcentage de plus du taux de croissance réduit le risque de rébellion d'environ un point de pourcentage* ». Le rapport poursuit comme suit : « *Cependant, un développement et une croissance qui ne s'attaque pas aux problèmes de l'inégalité et de l'exclusion ne réduiront pas les conflits violents. L'inégalité et l'exclusion sont les causes centrales des conflits violents*[135] ».

D'après l'étude de GRAMA[136], «*étant donné la priorité actuelle donnée à la création d'un environnement favorable aux investissements étrangers, la manière dont les mesures de libration et les formes de régulation et de facilitation ont été introduites dans les années 1980 et 1990 n'est pas nécessairement compatible avec les défis de développement auxquels faisaient face les pays concernés* »[137]. De plus, dans le présent contexte d'une libéralisation de l'économie on constante une croissance de la pauvreté (à cause du grand écart entre riche et pauvre) et de formes d'États fragiles. Il existe un réel danger que si d'autres mesures ne sont pas adoptées pour assurer un meilleur équilibre dans nos objectifs stratégiques (création locale d'emplois, normes minimales de salaire, protection de l'environnement, etc.).

Le plan d'action trilatéral EU/ECOWAS/UNOWA adopté lors de la septième réunion de la

---

[133] Nations-Unies pour l'Afrique de l'Ouest, *Environnement sécuritaire en Afrique de l'Ouest*, ibid.

[134] Commission for Africa, *La paix et la sécurité : Une nécessité*, Londres, 11/03/2015. p. 187, http://www.commissionforafrica.info/wp-content/uploads/2005-report/11-03-05_cr_chapter_5_fr.pdf, Consulté le 18/05/2016.

[135] Commission for Africa, *La paix et la sécurité : Une nécessité*, Op. Cit, p. 187.

[136] Groupe de Recherche sur les Activités Minières en Afrique.

[137] Bonnie Campbell, « Paix et sécurité en Afrique », *Institut d'études internationales de Montréal*, 2005, p. 10.

troïka ministérielle en mai 2005 est une base sérieuse qui pourrait déboucher sur une intensification et une densification des contacts et des mécanismes tels que[138] :

- Création d'une taxe d'un dollar par baril de pétrole export de la région, payée par les acheteurs et affectée à la CEDEAO pour des projets d'infrastructures et d'éducation. Cette taxe serait minime pour les acheteurs (qui ont subi des hausses pouvant aller jusqu'à cinquante dollars le baril du fait des évolutions du marché sans que cela n'affecte leurs équilibres économiques, et constituerait une rentrée appréciable).

-Faire une étude sur la possibilité de créer des emplois par le biais de micro-crédits, permettre ainsi la réintégration des anciens combattants et le travail des femmes.

-Mettre en place des circuits de vente, de distribution et d'exportation d'objets artisanaux fabriqués dans le cadre d'opération Désarmement, Démobilisation et Réinsertion (DDR) avec l'aide des ONG.

-Développer le tourisme. Cela peut être l'activité créatrice d'emplois. Elle n'est possible que dans la perspective d'un cercle vertueux car il nécessite une sécurité, l'existence d'infrastructures d'accueil, la main d'œuvre formée, on est donc loin du compte aujourd'hui. Il pourrait y avoir une sensibilisation des acteurs de l'industrie touristique mondiale à leurs responsabilités en ce domaine.

-Réaliser sous l'égide de l'UNOWA une étude sur la dégradation de l'environnement en Afrique de l'Ouest, du fait de l'insécurité et du mal développement, afin de sensibiliser les acteurs locaux et internationaux.

-Les programmes DDR doivent être liés aux besoins de marché. Reconstruction de pistes de production agricoles, reforestation, gestion des déchets, système d'irrigation, construction d'écoles et centres de santé communautaires sont des outils efficaces. Il ne faut pas désarmer les gens sans désarmer les cœurs. Si le type d'opération a été une réussite au Liberia ; les programmes DDR donnent des résultats insatisfaisants. L'un des problèmes est qu'ils sont organisés au niveau national ou local alors que la dimension régionale serait préférable. Trop souvent le rachat d'armes provoque la création d'un circuit auto alimenté. La formation dispensée aux jeunes est inutile si elle n'est pas accompagnée de création d'emplois. Il faut donc créer un « aspirateur économique ». C'est l'emploi qui va donner une nouvelle raison d'être aux jeunes démobilisés.

---

[138] Commission Européenne, *Septième réunion de la troïka ministérielle UE/CEDEAO*, Luxembourg, 18/05/2005, 6 p.

Sous-section 2 : La lutte contre la corruption comme facteur de stabilité socio-politique

La corruption est un phénomène mondial grave. Elle a gravement entravé le développement de l'Afrique en général, et particulièrement celui de l'Afrique de l'Ouest et y a implanté de graves tortillements. Seule l'implication des deux piliers (corrupteur et corrompu) permet de résoudre le problème. La prise de décision en 2008 par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) de réduire les possibilités de corruption qui existent dans la passation des marchés publics financés au moyen de l'aide[139], est une initiative exemplaire à saluer. De même que la signature de la convention sur la lutte contre la corruption d'argents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales, aux termes de laquelle « *les signataires s'engagent à adopter une législation définissant la corruption et introduisant les moyens de la réprimer*[140] ». Ce sont là des premières mesures importantes, mais beaucoup reste encore à faire. Sur cette question il est nécessaire que les gouvernements ouest-africains soient intransigeants, et accentuer surtout leur combat à la lutte contre la corruption. Ne pas le faire serait très coûteux, ressources perdues, investissements étrangers perdus, distorsion du mécanisme de décision, perte de confiance de l'opinion. Il est important (voir nécessaire) que les États membres de la CEDEAO se mettent d'accord sur un calendrier d'intégration rapide, dans les législations nationales, de la convention, et également que l'UA établisse une convention africaine uniforme sur la conduite des fonctionnaires publics et la transparence de l'administration publique.

L'apparence et la croissance démographique de la région forme un facteur déterminant dans l'évolution des sociétés soumises à un processus de forte augmentation et de renouveau de la population. Avec une population de plus de deux cent quatre-vingt-dix millions d'habitants, « *plus de 45% a moins de 15 ans ; 56% moins de 20 ans et 66% moins de 25*

---

[139] « Décisions, recommandations et autres instruments de l'Organisation de Coopération et de Développement Économique », *OCDE*, 16/10/2008. http://acts.oecd.org/Instruments/ShowInstrumentView.aspx?InstrumentID=131&InstrumentPID=127&Lang=fr&Book=False, Consulté le 11/04/2016.

[140] Nations-Unies, *Les causes des conflits et la promotion de la paix et d'un développement durables en Afrique*, New-York, 13/04/1998. p. 22.

ans[141] ». La région ouest-africaine a l'une des populations les plus jeunes au monde, elle a un taux de croissance de « *2,5%. La pauvreté qui affecte particulièrement les couches périurbaines et rurales touche près de 50% de la population*[142] ».

Étant donné que la guerre renvoie, en grande partie, à des intérêts économiques, des mécanismes de consolidation, des précautions vis-à-vis des changements dans les mécanismes redistributifs s'assujettirent. L'accès à une formation pour les jeunes permettant non seulement la naissance d'une élite capable de développer le pays, mais c'est un moyen également de maintenir la paix et la stabilité. Avoir des actions de création et le passage d'économies de rente en économies productives créant de la valeur ajouté et des opportunités d'emploi sont des facteurs essentiels de réduction des risques de conflit.

Cette lutte est valable aussi pour le clivage (méfiance) francophones-anglophones. En effet, les pays francophones ne veulent pas lâcher le franc cfa car c'est un instrument politique qui leur permettre de négocier avec l'ancienne puissance coloniale qui peut toujours intervenir par des aides d'urgences pour payer des fonctionnaires qui traînent parfois, avec plusieurs mois d'arriérés de salaires. Ainsi, dans la plus part des cas, les salaires de ces derniers ou bien les aides octroyées par les puissances occidentales, sont détournés par les dirigeants au pouvoir à des fins politiques (campagne électorale) ou égoïstes (détournement de fond public).

En état de cause, l'apprentissage de la démocratie, du respect des droits fondamentaux, de l'esprit citoyen, du privilège de l'intérêt national sur l'intérêt personnel et de la préférence de la paix à la guerre, sont des facteurs indispensable pour le maintien de la consolidation de la paix dans la sous-région ouest-africaine.

---

[141] Massaer Diallo, « Paix et sécurité en Afrique de l'ouest : la cedeao à l'épreuve des attentes régionales, Institut d'études politique et stratégique », *Institut d'études politiques et stratégiques*, 2011, http://www.ieps-cipsao.org/index.php?option=com_content&view=article&id=95:paix-et-securite-en-afrique-de-louest—la-cedeao-a-l-epreuve-des-attentes-regionales&catid=36:actualites&Itemid=48, Consulté le 11/04/2016.

[142] Idem.

Conclusion partielle

À la suite de la fin du conflit Est-Ouest et l'établissement d'un nouvel ordre mondial, l'intégration régionale « régionalisme » apparaît comme renaissant, en particulier, en matière de sécurité. L'école de Copenhague a développé le concept de « sécuritisation » qui correspond à la transformation de la sécurité unilatérale en une sécurité collective entre États. La notion de sécurité « notion réaliste » est l'un des fondements de la CEDEAO, ce qui l'incita à une quête de la paix par l'intervention dans les crises internes de ses pays membres pour consolider cette paix. Mais le résultat de ses actions depuis sa première intervention, en 1990 au Liberia, est mitigé. L'intervention de l'ECOMOG au Liberia a été laborieuse et ne s'est pas vraiment versée par un bilan positif. L'intervention en Sierra Leone était soldée par un échec, ce qui a conduit la Grande Bretagne à déployer des troupes, voir le remplacement de la force sous régionale par une force onusienne, la MINUSIL, pour parvenir à mettre fin au conflit. Quant à la Guinée-Bissau, l'intervention n'a duré que quelques mois et s'est conclue par le renversement du président de la République Joao Bernardo Vieira par un putsch militaire. « *La faible efficacité, le mauvais comportement des troupes, le pilotage politique déficient, et le rôle dominant, voire dominateur, du Nigeria ont constitué autant de facteurs négatifs pour la crédibilité de la CEDEAO, forgeant une mauvaise réputation à l'ECOMOG, y compris dans la région*[143] ». La crise ivoirienne a révélé le grand jour l'incapacité de l'organisation à maintenir la paix. Une incapacité due au problème de financement et malgré l'accompagnement de ses partenaires occidentaux (États-Unis, Royaume-Uni, France, Allemagne, Italie et Pays-Bas), à cela s'ajoute l'incapacité de planifier ses opérations sur le terrain, avec des moyens logistiques quasi nuls. Une organisation d'intégration économique qui dépendait complètement de ses bailleurs de fond pour le financement total de son intervention dans son propre hémisphère. Il a fallu se résigner au « fait accompli », c'est à dire, la transformation de ses troupes en une force onusienne (comme dans la crise libérienne). L'un des grands problèmes auxquels se confrontaient l'organisation ouest-africaine est la théorie du « *dilemme du prisonnier* ». Une théorie inventée par le théoricien américain de la théorie des jeux, Albert William Tucker dans les années 1950. Il s'agit (dans le cadre de la CEDEAO) de l'égoïsme des États membres, le manque de communication et de

[143] Hugo Sada, « Le conflit ivoirien : enjeux régionaux et maintien de la paix en Afrique », In : Politique étrangère, vol. 68, n° 2, 2003, p. 235.

coopération dans la gestion commune des causes réelles des conflits, car ils craignaient d'être accusés d'ingérence dans les affaires internes d'un État voisin, d'une part, la crainte de l'escalade de la crise interne en une crise régionale, d'autre part. A titre d'exemple, dans la crise sierra-léonaise (1991-2002) où Charles Taylor (président du Liberia de 1997 à 2003) soutenait la rébellion sierra-léonaise (le Front Révolutionnaire Uni) par des armes en échange des diamants. D'où nous avons vu la réticence des États limitrophes de participer à l'intervention de la CEDEAO avant d'être alertés par la gravité de la crise et la nécessité d'une intervention commune. Ainsi, selon Raymond Aron « *Un État doit sous peine de disparaître, prendre en permanence en considération dans son comportement extérieur le risque de guerre qu'il en court*[144] ». Le Liberia de Charles Taylor, en déstabilisante son voisin sierra-léonais, ne voyait pas venir le risque de guerre généralisée qu'il a enflammé dans la région. Pourtant il y avait une convention de la CEDEAO sur les « armes légères », mais c'est une convention non contraignante, donc pas de sanction à l'égard de Taylor, mais une intervention, paradoxale, pour le soutenir à éradiquer une guerre que lui-même avait déclenchée.

À ces faillites diplomatiques et stratégiques, s'ajoutaient les limitations militaires et financières, bornées entre les décisions prises et les attentes des populations (premières victimes des guerres civiles), ainsi que la bataille de leadership entre les grandes puissances économiques (Nigeria par exemple) et politiques (Burkina-Faso par exemple).

Enfin, l'organisation sous régionale est ébranlée par la question de l'immigration qui est le résultat de la libre circulation des personnes sans contrôle ni régulation, ce qui créa une tension identitaire entre autochtones et immigrés, ces derniers qui chercheraient à se sédentariser pour pouvoir survivre. Les autochtones deviennent alors des « *marqueurs d'ennemis* ». Cette formulent est défini par Pierre Conesa comme « l*es identités privées, les institutions ou individus qui, au nom de l'intérêt de la société, contribuent à identifier l'ennemi. Ils participent donc à la défense du groupe, et s'attribuent l'identité en faisant leur choix celui de la collectivité*[145] ». De même selon Buzan, les principales menaces pour une société sont l'immigration, les concurrences des identités et l'impossibilité pour un groupe social de s'engendrer du fait de la pression exercée contre son identité[146]. Donc il convient à

---

[144] Raymond Aron, *Paix et guerre entre les nations*, Paris, Calmann-lévy, p. 228.

[145] Pierre Conesa, *La fabrication de l'ennemi ou comment tuer avec la conscience pour soi*, Paris, Robert Laffon, Coll. Le Monde comme il va, 2011, p. 71-72.

[146] Barry Buzan., « Societal security, stat security and internationalization », in OEAVER, O., BUZAN, B., KELSTRUP, L., Lemaître, P., (dir.), *Identity, Migration and the New Security Agenda in Europ*, New York, St Martin Press, 1993, p. 43.

l'organisation ouest-africaine, si elle veut réussir l'intégration régionale, de régulariser ce flux migratoire, source de conflit entre populations des États membres et qui peut s'escalader à un conflit interétatique.

Conclusion Générale

Notre étude est non seulement théorique mais également critique, l'individu, première victime de toute crise, est au centre de notre analyse. Un individu qui est lié à sa société et la société est attachée à son identité « vision constructiviste », la survie de cette dernière ne peut être garantie que par un référent (l'État) vision « réaliste ». La sécurité est le « premier objectif » de ce référent, celui que le système international « encourage » les États à satisfaire parce que « *ce n'est qu'à condition de leur survie soit assurée que les États cherchent à satisfaire d'autres buts tels que la tranquillité, le profit, ou la puissance*[147] ». Ainsi l'État, pour préserver son identité, qui est liée à sa souveraineté, cherche des alliances « militaires » pour la prévention, la stabilité et la consolidation de la paix. Ce qui donne comme résultat une organisation régionale, telle que l'OTAN, ou sous régionale, telle que la CEDEAO. Ainsi, nous rentrons dans une logique de coopération « néolibéralisme », car les intérêts communs (la paix sous régionale) sont nécessaires à la survie de l'identité nationale.

La question théorique est basée sur trois théories principales, à savoir la théorie réaliste, libérale et constructiviste. En effet, selon la théorie réaliste, la CEDEAO est victime de la défense de l'intérêt national par ses Etats membres au profit de l'intérêt national. Cette théorie avait pour précurseurs comme Thucydide, Hobbes ou encore Machiavel. Mais ce sont les néoréalistes qui sont plus cités. Il s'agit, entre autre, de Hans Morgenthau ou Raymond Aron. Ainsi, ces derniers chercheront à formaliser le cadre théorique réaliste en le rendant plus conforme à une épistémologie positiviste. Mais les idées essentielles tournent autour de la défense de l'intérêt national et de la recherche de puissance. Toutefois, il y a une différence entre le réalisme de Morgenthau et celui d'Aron. En effet, si pour le premier, la quête de puissance est inscrite dans la nature de humaine et que la politique internationale est la recherche incessante de puissance ; pour Aron en revanche, la quête de puissance est inscrite dans la logique de la structure anarchique du système international[148]. En tout état de cause, la CEDEAO est victime des jeux d'intérêt des personnes et des réseaux qui contrôlent l'Etat dans l'espace communautaire. Et ce phénomène est perceptible à travers son bras armé qu'est l'ECOMOG où son déploiement est toujours l'objet d'âpres tractations entre Etats membres et

---

[147] Kenneth Waltz, *Theory of International Politcs*, New-York, McGraw-Hill, 1997, p. 126.

[148] Dario Battistella, *Théorie des relations internationales*, Ibid, p. 127-172.

dont l'hégémonie du Nigéria est souvent contestée par les Etats francophones.

Selon la théorie libérale, la CEDEAO est victime du manque du libre-échange entre ses membres, de la libre circulation et d'une intervention limitée de l'Etat. Ce dernier est, en grande partie, le seul qui contrôle le fonctionnement de l'économie nationale et de toutes les entreprises, sauf les entreprises étrangères, les Etats acceptent difficilement de privatiser les entreprises. Cette théorie qui est née en France pendant les siècles des Lumières (XVIIe – XVIIIe), avait pour précurseurs comme Jean-Baptiste Say, John Locke, David Ricardo, Adam Smith ou encore Montesquieu. C'est ce dernier qui a inspiré les néolibéraux avec la théorie du « doux commerce ». Celle-ci défend la thèse selon la laquelle le libre-échange entre Etats crée l'amitié et met, ainsi, fin à la guerre en instaurant la paix entre eux[149]. D'ailleurs, le président américain, Wilson, dans ses quatorze points, avait défendu cette théorie qui est devenue la plus dominante par rapport au protectionnisme que défendent les Etats membres de la CEDEAO.

En fin, la théorie constructiviste, dont les précurseurs sont, entre autre, Alexander Wendt ou encore Nicholas Onuf, est née à la fin des années 1980. Elle est une façon d'étudier les relations sociales (n'importe quelles relations sociales), à partir de l'hypothèse des êtres humains comme être sociaux[150]. En effet dans le contexte du bouleversement des relations internationales survenu durant les années 1980 où toutes les théories étaient incapables de l'expliquer, d'où nous avons l'initiation des nouvelles études de sécurité correspondant aux réalités du début de la fin de la guerre froide. C'est ainsi que l'école de Copenhague qui, dans les années 1980, a décidé d'appliquer une nouvelle théorie à la réalité contemporaine des années 1980 (arrivée de Gorbatchev, bouleversement des relations internationales, début de la fin de la guerre froide, etc.). L'ontologie élargie de la sécurité conceptualisée par les théoriciens de cette école, qui sont Barry Buzan, Ole Weaver et Jaap de Wilde, est devenue incontournable dans les relations internationales. Elle repose sur l'hypothèse selon laquelle le facteur militaire n'est plus le seul élément menaçant la survie des Etats, mais il faut prendre en considération d'autres facteurs à savoir : économique, politique, environnemental et sociétale.

Ainsi, cette théorie est tout à fait valable pour la CEDEAO qui a connu toutes ces menaces sécuritaires : militaire avec les conflits armés et guerres civiles, politique avec les coups

---

[149] Ibid, p. 179-212.

[150] Emmanuel Adler, « Constructivism and International Relations », in Walter Carlsnaes, Thomas Risses et Beth Simmons (dir.), *Handbook of International Relations*, Londres, Sage, 2002, p. 95-118.

d'Etat, économique avec les crises économiques des années 1980-1990 (mais également la crise économique et financière de 2008), et qui a vu l'intervention du Fond Monétaire International et la Banque Mondial pour ajuster les économies des Etats membres et relancer, ainsi, leurs économies. Les Etats ouest-africains sont menacés également à cause de l'instabilité et de la dangerosité de l'environnement sécuritaire. Des crises qui se contaminent (rébellion touareg au Mali et au Niger), ou qui se délocalisent (guerre civile du Libéria vers Sierra Léon, de Sierra Léon vers Libéria, de Libéria vers la Côte d'Ivoire). Ainsi, et vue l'interdépendance des Etats les uns des autres, il suffit juste qu'il ait une crise dans l'un pour qu'il déstabilise ses voisins. Et enfin, une crise sociétale via les crises identitaires provoquées par les guerres civiles et le nettoyage ethnique tels que les guerres civiles libérienne, sierra-léonaise, ivoirienne, ou encore les différentes rébellions au Mali et au Niger.

En ce qui concerne les critiques, il faut rappeler tout d'abord que, dans le cadre d'une évolution de la gestion des conflits ouest-africains, la CEDEAO a fait des résultats certes mitigés mais salués. L'ONU ne pouvant toujours pas et n'ayant toujours pas les moyens, pour relever tous les défis dans le monde et particulièrement en Afrique de l'Ouest, il est très important qu'une organisation sous régionale telle que la CEDEAO prenne la relève et garantisse la sécurité de la région. La CEDEAO dans ce domaine est certes l'exemple sous régional qui a fait beaucoup d'efforts et de résultats tels qu'en Sierra Leone, au Liberia, en Guinée-Bissau et même en Côte d'Ivoire. Mais ces résultats réalisés ne doivent pas cacher ses insuffisances et les améliorations qui méritent d'être apportées à cette communauté. Une sécurité sous régionale ne se limite pas seulement au maintien de la paix, mais l'analyse et l'élargissement des questions de sécurité sur d'autres facteurs « politique, militaire, économique, environnemental et sociétal », et d'essayer de mettre le citoyen « lambda » au cœur de la stabilité de la paix à travers une éducation « psychologique » de la paix, cette éducation à la paix serait le socle de la nouvelle théorie « messianique » pour les africains.
Il faut noter que malgré sa volonté de stabiliser la sous-région ouest-africaine, la CEDEAO est loin d'atteindre son objectif, car il reste beaucoup à faire dans ce domaine. Les coups d'États en Guinée-Bissau (2009), en Guinée-Conakry (2008) et en Mauritanie (2008) le justifient. À cela s'ajoutent le non-fonctionnement et le manque de pouvoir réel de certains organes tels que le Conseil des Ministres, le tribunal arbitral et même l'autorité des chefs d'États et de Gouvernement qui n'ont pas de pouvoirs exécutoires forcées ; chose qui handicape ainsi cette organisation depuis longtemps.

L'insuffisance des résultats de la CEDEAO dans la résolution des conflits dépend donc, en grande partie, de sa capacité. Elles sont de natures juridiques, financières, opérationnelles et managériales. La première difficulté internationale intergouvernementale de coopération, elle ne peut pas tordre la souveraineté des Etats. Mais tout ceci n'est que du droit et se pose alors la question de leur effectivité et de leur appropriation par les populations. Ce dispositif juridique devra être complété par une doctrine claire, des normes et des procédures opérationnelles standardisées.

L'autre difficulté intrinsèque de la CEDEAO en matière de résolution des conflits que nous avons voulue mettre en exergue, c'était la difficulté opérationnelle. En effet, il n'y avait pas jusqu'à une date récente de cellule de planification et de gestion des missions. La coordination interne au sein même des différents services de la CEDEAO était défaillante. Au plan managérial, également, la gestion du personnel, l'évaluation de leurs compétences et de leurs rendements, le contrôle et le respect de procédures administratives, financières et comptables est qu'à même curieux et surprenant pour une organisation qui existe depuis 1975. Il n'y a pas de règles pour les décaissements. Ce qui pose une un problème pour les guichets et la CEDEAO est obligée d'appliquer les procédures des donateurs.

Pour une CEDEAO libre et efficace, il faut créer une armée permanente et mise à la disposition de la Communauté comme les armées nationales. L'une des faiblesses de l'organisation doit beaucoup aux chefs d'États et de gouvernement par leur égoïsme à l'égard des pouvoirs du président de la commission et les autres membres représentants de la CEDEAO. Le manque de financement est un problème majeur qui paralyse la Communauté. Pour atteindre donc ses objectifs, les États membres de la CEDEAO doivent s'acquitter régulièrement de leur devoir de cotisation pour que les forces armées de la communauté puissent être régulièrement payés afin que ceux-ci travaillent honnêtement et régulièrement pour le compte de la communauté. Les États membres doivent appuyer toutes les initiatives de consolidation de la paix et décourager toutes les formes déstabilisatrices de sécurité en Afrique de l'ouest pour une région stable et sécurisée. Donc sans mesures de confiance (entre les politiques, d'une part, les populations d'autre part, et entre les politiques et les populations), il ne peut y avoir de paix.

La présence des forces d'interposition peut, dans certains cas, accentuer la conflictualité. A priori, elles ont pour objectif d'épargner des vies humaines et de favoriser une paix durable par un compromis politique. Elles peuvent également figer une situation, retarder un

affrontement, ainsi au Liberia, la force d'interposition de la CEDEAO avait empêché en 1998 la prise du pouvoir par Charles Taylor, mais celui-ci a accédé au pouvoir sept ans plus tard et sema, par la suite, la zizanie dans la sous-région.

Peuplée de plus de trois cent millions d'habitants en 2009, l'Afrique de l'ouest devrait compter quatre cent trente millions en 2025. La croissance économique pourtant réelle (5 % en moyenne) ne suffit plus à compenser cette explosion démographique[151]. La jeunesse qui représente généralement un atout peut devenir un problème difficile à gérer. Les enfants déracinés trouvent dans l'enrôlement une insertion « fantasmatique », par ailleurs l'attractivité des activités militaires notamment pour les enfants soldats et le faible coût de ces derniers pour ceux qui les emploient, résultat du chômage et de la déscolarisation des jeunes. La majorité des enfants et des jeunes des trois pays de l'union fleuve Mano (Guinée, Liberia, Sierra-Léone) affirment avoir rejoint volontairement des groupes armées parce qu'ils présentaient leur meilleure, si non la seule opportunité de gagner leur vie dans toute l'Afrique de l'Ouest. Au Liberia et en Sierra Léone, la marginalisation socio-économique d'une grande partie de la jeunesse avait un rôle important dans l'alimentation des conflits. Ainsi, 45% de la population a moins de quinze ans, 60% a moins de trente ans[152], les jeunes constituant une main d'œuvre de premier choix pour les seigneurs guerre. L'autre choix tout aussi funeste est représenté par les tentatives désespérées de se frayer un chemin, aux prises de risque de sa vie, vers l'Europe. Comme le souligne le rapport, chômage des jeunes et insécurité régionale en Afrique de Ouest, «*L'avenir de toute une région est menacée par l'accroissement du nombre des jeunes dépourvus de toute possibilité de ne jamais se trouver en mesure de travailler pour gagner décemment leur vie jusqu'à ce que cette situation change, la probabilité d'obtenir la paix, la sécurité et le développement de l'Afrique de l'ouest restera faible*[153].». Un Grand bouleversement provoqué par la Mondialisation, l'immigration est une des menaces de l'identité, qui était à la base du changement qui s'était opéré durant la période (1991-2009). Cette immigration au sein des États-membres, non réglementée, a créé un « choc sociétal », entre nationaux et exogènes. Cela est dû également au déséquilibre

[151] Iva Cabral et autre, *Les États-nations face à l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest : Le cas du Cap Vert*, Paris, Karthala, 2010, 180 p.

[152] Atlas de l'Intégration en Afrique de l'Ouest, *Dynamiques démographiques*, CEDEAO, CSAO/OCDE, Novembre 2007, 16, http://www.oecd.org/fr/csao/publications/39803778.pdf, Consulté le 18/05/2016.

[153] Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, *Chômage des jeunes et insécurité régionale en Afrique de l'Ouest*, Dakar, 2006, 18 p.

démographico-économique, autrement-dit, l'excès de la population par rapport aux moyens de production. Donc l'une des solutions pour la CEDEAO, en tout cas pour maintenir la paix, c'est le désarmement sociologique passant par un rééquilibre « sociétal ». L'intervention militaire n'est pas suffisante pour éradiquer le phénomène de la guerre. Pour désarmer « psychologiquement » une société, il faut soutenir la croissance économique, mais aussi le désarmement démographique, car cela, selon Gaston Bouthoul, « *est la condition biologique de la paix*[154] ».

L'autre limite est de nature financière la CEDEAO en effet est le reflet de ses Etats membres, c'est-à-dire des Etats pauvres, surendettés et soumis aux contraint du système mondial globalisé. Ils traînent alors les pieds dans le paiement de leurs contributions. Pour contourner cet obstacle, la CEDEAO a instauré, à l'image de l'Union Economique et Monétaire ouest-africaine (UEMOA), un prélèvement communautaire – qui est une sorte d'impôt communautaire – de 0,5 % sur les produits importés qui entrent en Afrique de l'Ouest. Mais il y a lieu de trouver des mécanismes de compensations et de péréquations qui remettent dans leurs droits les pays qui perdent des recettes fiscales.

Une organisation sous régionale (telle que la CEDEAO), pour réussir dans sa mission de maintien de la paix, a toujours besoin de ses partenaires. Ces derniers, avec à leur tête les pays occidentaux, pour leur venir en aide, imposent préalablement la démocratie, la bonne gouvernance et le respect des droits de l'Homme comme conditions avant toute aide. Pourtant ils nient (ou font semblant de nier) les réalités socio-économiques de ces pays, des États qui n'ont d'existence qu'à peu près un demi-siècle (en comparaison aux pays occidentaux) et dont les réalités socio-politiques, économiques et culturelles sont diamétralement opposées à celles de leurs partenaires occidentaux. Le plan Marshall (1948-1951) qui est une aide (financière) américaine à destination de l'Europe après la Seconde Guerre Mondiale - une guerre qui a paralysé (économiquement) tout le continent - n'a pas mis de conditions pour venir en aide aux européens. Car il a fallu tout d'abord faire sortir le continent de la crise avant de les imposer toute contrainte. Ainsi, les populations ouest-africaines (voir de tout le continent) ont faim et sont en majorité analphabètes. C'est sur ces deux leviers que les partenaires occidentaux doivent aider la CEDEAO à bannir les crises, car « un ventre affamé n'a guère d'oreilles[155] ».

---

[154] Gaston Bouthoul, *Le phénomène guerre*, Paris, Payot&rivages, 2006, 380 p.

[155] Proverbe italien qui signifie qu'il « est impossible de discuter avec quelqu'un tiraillé par la faim, ou de le

Un autre obstacle, c'est la mondialisation qui a créé une hiérarchisation dans les relations internationales, la marginalisation des petits États par les grandes puissances. Elle a installé au sommet de la puissance mondiale un groupe d'États, qui dictent leur loi aux autres. Ce qui engendre logiquement une humiliation par « *stigmatisation*[156] », car elle marginalise les petits États (dont la zone CEDEAO) dans le cadre de la prise de décision les concernant.

Un des partenaires des pays-membres de l'organisation est la Chine, cette dernière est considérée comme un partenaire rationnel et « réaliste », car elle ne se base pas sur les critères imposés par l'occident, mais sur les « cinq principes sino-indo-soviétique » qui sont des standards de droit international de l'Asie (formulés le 29 avril 1954). Ces principes, qui avaient séduit les pays du tiers-monde pendant le conflit Est-Ouest, sont : « *Le respect mutuel de l'indépendance et de la souveraineté, la non-agression mutuelle, la non-ingérence mutuelle, égalité et avantages mutuels et la coexistence pacifique* [157]». La Chine avait séduit les pays-membres et continue à les séduire à travers ces cinq principes mais aussi via ses fournitures agricoles et technologiques, ce qui risquerait de faire très mal aux partenaires occidentaux dans les années futures, car ils perdent de plus en plus de terrain devant la Chine qui cherchent à « siniser » le continent à travers ses produits agricoles, technologiques et ses moyens de transport.

En ce qui concerne les questions de la démocratie, la bonne gouvernance et le respect des droits de l'Homme, la déclaration de Bamako, signée le 3 novembre 2000 par les États-membres de l'Organisation Internationale de la Francophone, dans laquelle nous trouvons aussi les États-membres de la CEDEAO (à l'exception du Nigeria, Ghana et la Gambie qui sont considérés eux aussi comme des « francophilies[158] »), a énoncé quatre principes à savoir : la consolidation de l'État de droit, la tenue d'élections libres fiables et transparentes, une vie publique apaisée et la promotion d'une culture démocratique intériorisée et le plein respect des droits de l'Homme[159]. Ladite déclaration est complétée par celle de Saint Boniface de 2006

---

raisonner ».

[156] Bertrand Badie, *Le Temps des Humiliés*, Paris, Odile Jacob, 2013, 249 p.

[157] Lazar Focsaneanu, « Les « cinq principes » de coexistence et le droit international », *Annuaire français du droit international*, N° 1, Vol. 2, 1956, p. 150-180.

[158] Des pays qui pratiquent la langue française pour des raisons économique et diplomatique.

[159] O.I.F, *Symposium international sur le bilan des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone*, Bamako, 3 novembre 2000, 42 p.

sur la prévention des risques[160]. Cette dernière met en avant le problème de la menace des crises qui sont dues aux problématiques de développement, la déclaration a mis l'accent sur le concept de la sécurité humaine (ce qui fait écho à notre analyse à savoir, la sécurité sociétale). La sécurité doit être appréhendée dans une dimension globale : dans le domaine économique avec la question du développement, le domaine social avec la question de l'identité et la dimension politique avec les principes de la démocratie et du respect des droits de l'homme. Toutes ces deux déclarations (de Bamako et de Saint Boniface) exigeaient que les États protègent les populations des crises graves qui portent atteinte à la vie de ces dernières.

Ainsi, il revient aux pays-membres de la CEDEAO le premier rôle de protéger ses populations, pour cela il leur faut un sursaut commun, autrement-dit, une sécurité commune basée sur les cinq piliers de tout développement à savoir : l'autosuffisance alimentaire, l'éducation, la prévention, la sécurité et la bonne gouvernance. Pour qu'il y ait une vraie intégration ouest-africaine, il faut une nouvelle théorie pour la CEDEAO, un nouvel ordre socio-politique qui sera axiologique avec les réalités socio-culturelles de la sous-région. Pour que l'organisation réussisse dans sa mission de quête de la paix, il faut qu'elle réussisse sa première mission (lors de sa création en 1975) qui est l'intégration socio-économique.
Les conflits ouest-africains avaient comme terreaux la pauvreté et la marginalisation de certaines populations, ainsi pour bannir ce phénomène, la CEDEAO ne doit plus se borner uniquement sur les interventions (pour maintenir la paix) mais s'attaquer plutôt aux causes profondes des conflits, notamment la sous-alimentation et l'analphabétisme. Ces deux facteurs constituent le socle de la stabilité socio-politique, économique et culturelle du continent. Ils sont enfin, la « continuation du maintien de la paix par d'autres moyens ».

[160] O.I.F, *Déclaration de Saint Boniface sur la Prévention des conflits et la sécurité humaine*, Saint Boniface, 14 mai 2006, 14 p.

Bibliographie

Textes officiels et Rapports :

AMNESTY INTERNATIONAL, *Rapport annuel de 2000,* Londres, 25 p.

BUREAU DES NATIONS-UNIES POUR L'AFRIQUE DE L'OUEST, *Environnement sécuritaire en Afrique de l'Ouest*, Dakar, mars 2007, 18 p.

BUREAU DES NATIONS UNIES POUR L'AFRIQUE DE L'OUEST, Le chômage des jeunes et insécurité régionale en Afrique de l'Ouest, Dakar, 02/12/2005, 19 p.

COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE DES ÉTATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST, *Traité révisé*, Abuja, 11/06/2006, 67 p.

COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE DES ÉTATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST, *Protocole relatif au mécanisme de Prévention, de Gestion, de Règlement des conflits, de Maintien de la paix et de la Sécurité*, Abuja, 31/10/1998, 23 p.

COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE DES ÉTATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST, *Profil de la Communauté Économique Des États de l'Afrique de l'Ouest*, Abuja, 2009, 11 p.

CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE, *Septième réunion de la troïka ministérielle UE/CEDEAO*, Luxembourg, 18/05/2005, 6 p.

HUMAN RIGHTS WATCH, *Youth, Poverty and Blood: The Lethal Legacy of West Africa's Regional Warriors,* New-York, mars 2008, 66 p.

HUMAN SECURITY, *Guerre et paix au XXIe siècle*, Center de l'Université de Colombie Britannique à Vancouver au Canada, 2005, 18 p.

ILHAN Berkol, *La convention de la CEDEAO sur les armes légères et de petit calibre-Analyse et recommandations pour un plan d'action*, Bruxelles, Groupe de Recherche et d'Informations sur la Paix et la Sécurité (GRIP), 01/04/2007, 54 p.

NIAGALA, D., *Contribution de l'Organisation Internationale de la Francophonie aux Organisations de Maintien de la Paix*, Paris, Délégation à la paix, à la démocratie et aux droits de l'homme, 2008, 21 p.

OFFICE CONTRE LA DROGUE NATIONS-UNIES, *Le trafic de cocaïne en Afrique de l'Ouest : une menace pour la paix et la stabilité*, Vienne, Décembre 2007, 41 p.

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES,

Situation politique en 2007, Rapport Afrique de l'Ouest 2007-2008, Paris, 2008, 33 p.

ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE, *Symposium international sur le bilan des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone*, Déclaration de Bamako, 3 novembre 2000, 42 p.

ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE, *Prévention des conflits et sécurité humaines*, Déclaration de Saint Boniface, 14 mai 2006, 14 p.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE, *Stratégie de gestion des risques de catastrophe en Afrique de l'Ouest et au Sahel*, Rome, 2013, 62 p.

ODZOLO, M. M., *Fiche d'information de l'organisation : CEDEAO*, Université de Grenoble II, 21 juin 2010.

RÉSEAU DES ORGANISATIONS PAYSANNES ET DES PRODUCTEURS AGRICOLES DE L'AFRIQUE DE L'OUEST, *La négociation de l'accord de partenariat économique entre l'Afrique de l'ouest et l'union européenne : Processus et enjeux pour l'agriculture régionale,* Niamey, 10/11/2006, 16 p.

Ouvrages:

AZUBIKE Nass Innocent, *A study in internal conflict: the Liberian crisis and the west African peace initiative*, Fourth Dimension, Enugu, Nigeria 2000. 354 p.

BADIE Bertrand, *La fin des territoires,* Paris, Fayard, 1995, 276 p.

BADIE Bertrand, *L'impuissance dans la puissance*, Paris, Fayard, 2004, 293 p.

BADIE Bertrand, *Le Temps des Humiliés*, Paris, Odile Jacob, 2013, 249 p.

BATTISTELLA Dario, *Théories des relations internationales,* Paris, Presse de sciences Po, 2003, 721 p.

BARRY Mamadou, *Le commerce moderne des armes en Afrique : données chiffrées, circuits et acteurs,* Paris, L'Harmattan, 208 p.

BOUTOUL Gaston, *Le phénomène guerre*, Paris, Payot, 2006, 380 p.

BUZAN Buzan, *People, States, and Fear: The National Security Problem in International Relations*, Harvester Wheatsheaf, Hemel Hempstead, 1983, 318 p.

BUZAN Buzan, Weaver Ole et DE WILDE Jaap, *Security : A new Framework for analysis*, London, Lynne Rienner Publishers, 1998, 300 p.

CABRAL Iva et FUTADO Claudia., *Les Etats-nation face à l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest : Le cas du Cap Vert*, Paris, Karthala, 2010, 180 p.

CLAUSEWITZ Carl Von, *De la Guerre,* Paris, Édition de Minuit, 1959, 760 p.

CONESA Pierre, *La fabrication de l'ennemi ou comment tuer avec la conscience pour soi,* Paris, Robert Laffont, Coll. Le Monde comme il va, 2011, 364 p.

CUMIN David, *Histoire de la guerre,* Paris, Ellipses, 240 p.

DAVID Charles Philippe et ROCHE Jean Jacques, *Théories de la sécurité*, Paris, Montchrestien, 2002, 160 p.

DERRIENNIC Jean Pierre, L*es guerres civiles*, Paris, Presses de sciences po, 2001, 281 p.

DJÉHOUR Anicet-Maxime, *La guerre en Côte d'Ivoire : La dernière expédition coloniale,* Paris, l'Harmattan, 2007, 280 p.

DUMONT René, *Une introduction aux relations internationales africaines*, Paris, l'Harmattan, 2007, 208 p.

DUSSEY Robert, *L'Afrique malade de ses propres hommes politiques,* Paris, Jean Picollec, 2008, 252 p.

FOUILLOUX Alexandra, *Les enjeux de la crise dans le delta du Niger,* Paris, l'Harmattan, 176 p.

HUGON Philippe, *Géopolitique de l'Afrique,* Paris, Armand Colin, 2006, 128 p.

HUNTINGTON Samuel, *Le Choc des Civilisations*, Paris, Odile Jacob, 1997. 547 p.

KOUNGOU Léon, *Défense et sécurité nationale en mouvement : Dynamiques des réformes, mutations institutionnelles en Afrique subsaharienne*, Paris, l'Harmattan, 2010, 340 p.

LINDEMAN Thomas, *Penser la guerre : l'apport constructiviste*, Paris, l'Harmattan, 2005, 232 p.

NDIAYE Papa Samba, *Les organisations internationales africaines et le maintien de la paix : L'exemple de le CEDEAO,* Paris, l'Harmattan, 2014, 322 p.

ARON Raymond, *Paix et guerre entre les nations*, Paris, Calmann-lévy, 2004, 794 pages.

WALTZ Kenneth, *Theory of International Politics*, New-York, McGraw-Hill, 1997, 256 p.

Articles:

ADLER Emmanuel, «Constructivism Seizing the Middle Ground», *European Journal of International Relations*, vol. 3, n°. 3, 1997, 45 p.

BOUQUET Christian, « L'artificialité des frontières en Afrique subsaharienne : Turbulences et fermentation sur les marges », *Chier d'Outre-mer*, 2003, 9 p.

BIOGO Didier, « L'Europe de la sécurité intérieure : Penser autrement la sécurité », in Le GLOANNCE, A. M., (dir), *Entre Union et Nation. L'État en Europe*, Paris, Presse de science-

po, 1998, 28 p.

BUZAN Barry, « Societal security, state security and internationalization », in OEAVER, O., BUZAN, B., KELSTRUP, L., Lemaître, P., (dir.), *Identity, Migration and the New Security Agenda in Europ*, New York, St Martin Press, 1993, 221 p.

CAMPBELL Bonnie, « Paix et sécurité en Afrique et le rôle des intérêts miniers canadiens : de nouveaux défis pour la politique étrangère canadienne », *Institut d'études internationales de Montréal,* 2005, 5 p.

DJEBBI Sihem, « Les complexes régionaux de sécurité », *Fiche de l'Irsem*, n° 5, mai 2010, 9 p.

DRAME Hassane, « Décentralisation et enjeux politique : L'exemple casamançais (Sénégal) », *Bulletin de l'APAD*, n° 16, 1998, 14 p.

DUFES Éric, « Théorie de la sécurité globale : rétrospective et perspectives », *Les cahiers scientifiques de l'ENSOP*, n° 12, 2014, 172 p.

DUMORA Bernadette et BOY Thierry., « Les perspectives constructivistes et constructionnistes de l'identité », *L'Orientation scolaire et professionnelle*, 2008,10 p.

HUGO Philippe, « Les conflits armés en Afrique : mythes et limites de l'analyse économique », in CARTIER-BRESSON. J. et SALAMA. P., (dir.), *Tiers-Monde*, Lyon, Persée, vol. 44, n° 176, 2003, 718 p.

FORSTER Jacques, « Les défis de l'action humanitaire », *Annuaire suisse de politique de développement*, n°18, 1999, 6 p.

JAN Kamenju, « La gestion des conflits en Afrique pour un développement durable une approche au développement fondée sur les droits humains », *Centre d'information et de recherche sur la sécurité,* 2002, 9 p.

MESZAROS Thomas, « Les approches constructivistes et critiques en Relations internationales et dans les études de sécurité : du post-positivisme au renouvellement des études sur le terrorisme », in MESZAROS Thomas (dir.), *Sociologie de la sécurité : Genèse et mutations d'un concept,* Paris, Esprit Critique, vol. 14, 2014, 239 p.

MORIER Clément, « Théorie des catastrophes, régulation et crise internationale », in MESZAROS Thomas (dir), *Sociologie de la sécurité : Genèse et mutations d'un concept,* Paris, Esprit Critique, vol. 14, 2014, 239 p.

SADA Hugo, « Le conflit ivoirien : enjeux régionaux et maintien de la paix en Afrique », *In : Politique étrangère*, vol. 68, n° 2, 2003, 15 p.

THIRIOT Céline, « La place des militaires dans les régimes post-transition d'Afrique

subsaharienne : la difficile resectorisation », *Revue internationale de politique comparée*, Vol. 15, 2009, 172 p.

Sites internet :

CEDEAO: http:/ www.ecowas.int

HAUT-COMMISSARIAT DES NATIONS-UNIES POUR LES REFUGIES : http://www.unhcr.fr.

INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES ET STRATEGIQUES : http://www.ieps-cipsao.org.

ORGANISATION POUR LA COOPERATION ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : www.ocde.org

ORGANISATION DES NATIONS UNIES : http:/www.un.org

RESEAU DE RECHERCHE SUR LES OPERATIONS DE PAIX : www.operationspaix.net

UNESCO : http://www.unesco.org/.

UNION AFRICAINE : www.africa-union.org/.

UNION EUROPEENNE : http://www.europa.eu/.

Table des matières

REMERCIMENTS I

SOMMAIRE II

Liste des acronymes III

Introduction Générale 1

Première Partie : Le contexte conflictuel Ouest Africain 12

Chapitre I : L'instabilité chronique de l'Afrique de l'Ouest 12

Section I : L'instabilité politico-institutionnelle 12

Section II : Les caractéristiques conflictuelles Ouest africaines 17

Chapitre II : Les facteurs de la conflictualité Ouest africaine 21

Section I : Les facteurs à prédominance politiques 21

Section II : Les facteurs conjoncturels des conflits en Afrique de l'Ouest 26

Conclusion partielle 35

Deuxième partie : Les techniques de règlement des conflits en Afrique de l'Ouest dans le cadre de la CEDEAO 38

Chapitre I : Les mécanismes de gestion des conflits de la CEDEAO 38

Section I : Les mécanismes juridiques et institutionnels de gestion des conflits 39

Section II : Le fonctionnement du mécanisme de la CEDEAO 47

CHAPITRE II : Les perspectives de paix en Afrique de l'Ouest 53

Section I : La théorie du « verre d'eau » comme facteur de paix et de sécurité en Afrique de l'Ouest 53

Section II : Le développement socio-économique comme facteur de stabilité en Afrique de l'Ouest 61

Conclusion partielle 66

Conclusion Générale 69

Bibliographie 77